Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

60 ans

Cadre opérationnel du Groupe BEI et Plan d'activité

2018

Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

La finalité de l'action du Groupe BEI, son avenir et son Plan d'activité

Cadre opérationnel du Groupe BEI

et Plan d'activité 2018

Avis importants

Le Plan d'activité 2018 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement à sa réunion du 12 décembre 2017.

Il convient de noter qu'il contient des données à caractère prévisionnel telles que des projections des résultats financiers. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.

Introduction

Luxembourg, le 12 décembre 2017

Dans les récents Plans d'activité, il était question de l'ampleur sans précédent des activités de la BEI après le début de la crise économique et financière mondiale en 2008, puis des défis et obligations que représente pour la Banque le renforcement de sa réponse à la crise sur la base de son augmentation de capital en 2013. Depuis 2015, pour assurer une contribution plus rapide et plus considérable encore à l'amélioration de la croissance et de l'emploi dans l'UE, les Plans d'activité de la BEI sont solidement axés sur l'importance du rôle que joue la Banque dans le Plan d'investissement pour l'Europe.

La BEI s'est par conséquent développée considérablement et rapidement, quant à la palette de ses activités (financements, panachage de ressources et conseils) et produits, mais aussi sur le plan des ressources internes nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels tout en respectant les exigences externes – de plus en plus strictes – d'ordre réglementaire et de publication d'informations. Les activités de la Banque ont eu un impact notable sur la mobilisation de financements visant à soutenir la croissance et l'emploi dans l'UE et en matière de contribution aux objectifs européens de cohésion, d'action en faveur du climat et de compétitivité.

Il est nécessaire, toutefois, de trouver un équilibre entre les objectifs de la BEI et les besoins et opportunités stratégiques et économiques, tout en maintenant la solidité financière au cœur du modèle économique de la Banque au regard de la portée géographique, du risque, de la nature et de l'éventail des produits et services.

Le présent document a plusieurs objectifs :

i. donner une vue d'ensemble des défis qui se posent à l'UE et à la BEI ainsi que du rôle de la BEI en tant que banque de l'UE – afin de définir le Contexte opérationnel de la BEI (Finalité de l'action du Groupe BEI) ;

ii. ébaucher un Cadre opérationnel identifiant les aspects clés à développer par la Banque à partir des connaissances disponibles et de l'évolution attendue des influences externes et internes (Avenir du Groupe BEI) ; et

iii. définir le Plan d'activité pour 2018, qui comprend des objectifs de performance et des orientations conformes aux attentes actuelles des parties prenantes de la Banque et qui apporte une réponse crédible aux défis et contraintes exposés dans le Contexte opérationnel, parallèlement à des indications préliminaires pour 2019 et 2020 (Plan d'activité du Groupe BEI).

Il identifie pour ce faire les composantes clés de la finalité de l'action du Groupe BEI, de son avenir et de son Plan d'activité de manière à informer les parties prenantes de la BEI et à optimiser l'alignement des ambitions. Un tel alignement est nécessaire pour renforcer la communication et le partage d'informations sur la performance et l'impact de la BEI – non seulement en ce qui concerne ses financements et activités connexes, mais également pour ce qui est de sa position et de son rôle au sein de la famille des institutions européennes.

Il paraît à présent opportun, alors que la Banque s'apprête à célébrer son 60e anniversaire, d'entamer une nouvelle réflexion sur son rôle en sa qualité de banque de l'UE ainsi que sur les changements requis afin de concentrer les efforts sur l'apport d'avantages plus grands encore pour les citoyens de l'UE, de manière à assurer que les actions de la Banque, leurs motivations et leurs lieux d'exécution ainsi que les moyens employés soient alignés sur les ambitions des actionnaires ainsi que sur les attentes des autres parties prenantes.

Le Cadre envisage et définit donc, dans ses grandes lignes, la direction que la BEI a déjà décidé de prendre en ce qui concerne les principaux aspects opérationnels et détermine l'approche relative à d'autres composantes spécifiques clés.

Cadre opérationnel du Groupe BEI
et
Plan d'activité 2018

Table des matières

Sommaire

Résumé analytique 1
1. Contexte opérationnel – Finalité de l'action du Groupe BEI 5
Défis posés à l'Union européenne et à la BEI 5
Finalité de l'action de la BEI en sa qualité de banque de l'UE 6
Perspectives d'avenir pour la banque de l'UE 8
2. Cadre opérationnel – L'avenir du Groupe BEI 11
Introduction 11
Cadre opérationnel 12
3. Plan d'activité 2018 du Groupe BEI 34
Décisions du Conseil d'administration 34
Plan d'activité 2018 35
Situation macroéconomique et géopolitique 35
Programme de prêt (ressources propres de la BEI) 35
Programme d'emprunt (collecte de ressources) 45
Gestion des risques 46
Planification financière 46
Planification budgétaire 47
Indicateurs de résultat 48
Conclusion 49
Glossaire et acronymes 50

Résumé analytique

Alors que l'économie de l'UE a renoué avec la croissance et que la reprise des investissements se concrétise dans toute l'Europe, les politiques s'orientent désormais vers le plus long terme et l'UE revoit actuellement ses priorités pour s'adapter aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée. Cela dit, des défis d'ampleur planétaire continuent de peser sur l'Europe et l'UE. Les défis de l'évolution technologique et de la compétitivité, de l'inclusion sociale, de l'emploi des jeunes et de la cohésion, des compétences et de l'éducation, de la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de la transition énergétique, des changements climatiques et de la protection de l'environnement, ainsi que ceux liés au rôle de l'Europe dans le monde – notamment en matière de migrations, de sécurité et de défense – sont bien réels et pourraient grandir à l'avenir. Ces questions, ainsi que l'important déficit d'investissement structurel dans l'Union européenne, appellent une réponse forte de l'UE.

Le Groupe BEI, en tant que véhicule d'investissement de l'UE, fait partie intégrante de la famille des institutions européennes en qualité d'institution de financement soutenant les **grands objectifs de l'UE** en matière de **compétitivité**, de **cohésion** et d'**action en faveur du climat** en Europe. Par son soutien à la politique de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, la BEI est également un acteur clé de la contribution économique de l'UE au développement et à la croissance dans les pays partenaires. Dans le domaine du développement à l'extérieur de l'Europe, la direction de la BEI a entamé une discussion avec le Conseil d'administration de la Banque, les États membres de l'UE et la Commission européenne sur la nécessité d'établir une structure spécifique au sein du Groupe de la banque de l'UE qui serait capable de mieux concentrer et coordonner les interventions pour renforcer l'impact et le soutien au développement durable, tout en attirant d'autres partenaires.

Grâce aux 22 milliards d'EUR de capital versé par les États membres, la BEI a pu contribuer de manière exceptionnelle aux objectifs européens. Son accès aux marchés des capitaux sous-tendu par sa qualité de crédit élevée lui a permis de mettre à disposition plus de 1 000 milliards d'EUR de financements sur près de 60 années d'activité, et de mobiliser ainsi jusqu'à 3 000 milliards d'EUR d'investissements, ce qui constitue une utilisation extrêmement efficace des ressources de l'UE.

Rien que sur les dix dernières années, la Banque a signé près de 660 milliards d'EUR et décaissé près de 550 milliards d'EUR de prêts et les engagements en fonds propres et garanties du FEI sont passés de 1,5 milliard d'EUR à 9,5 milliards d'EUR. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réponse de l'UE à la crise financière et économique qui a éclaté en 2008 et qui a imposé à la BEI d'adapter rapidement son approche opérationnelle de manière à atténuer les difficultés d'accès au crédit sur le marché. La BEI a encore renforcé ses activités et son impact grâce à l'augmentation de son capital en 2013, puis à nouveau en 2015, lorsqu'a été défini le rôle du Groupe BEI dans le Plan d'investissement pour l'Europe (PIE). Le PIE a nécessité une nouvelle approche du financement des investissements et des activités connexes afin d'accroître plus encore la viabilité de l'UE et sa compétitivité en ciblant la croissance et l'emploi dans l'UE tout en maintenant les questions liées à l'action en faveur du climat au premier plan des priorités.

Le Groupe BEI a tenu ses engagements. La BEI a en effet contribué au financement de presque tous les grands projets d'infrastructure dans l'UE, elle est le premier bailleur de fonds de l'action en faveur du climat au niveau mondial et elle a de solides antécédents en matière de financement d'investissements de qualité dans des domaines essentiels pour le rétablissement de la compétitivité et de la croissance en Europe – elle a notamment mis plus de 100 milliards d'EUR de financements à disposition pour des PME et des ETI rien que sur les cinq dernières années. Le FEI (Fonds européen d'investissement) a joué un rôle clé dans la reconstruction du marché du capital-risque dans les principaux pays de l'UE après l'éclatement de la bulle technologique en 2000, en élargissant l'écosystème du capital-risque aux investisseurs providentiels, au transfert de technologies et à l'investissement d'impact. Le Fonds a également apporté une contribution essentielle au maintien du marché européen de la titrisation pour les PME depuis le début de la crise financière.

Il n'en reste pas moins que l'Europe et l'UE continuent de faire face à des changements encore plus profonds. De nombreux éléments ayant des incidences sur le rôle de la banque de l'UE et ses options futures seront influencés par des facteurs externes, dont la réglementation du marché financier et, point crucial, les décisions politiques qui sont prises au niveau de l'Union européenne sur l'orientation future de l'UE.

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE examinent actuellement la configuration de la famille des institutions européennes afin de mieux gérer les défis actuels et à venir, comme ceux, toujours d'actualité, de la cohésion et des inégalités ainsi que la fragilité intrinsèque encore présente au cœur de la zone euro. Le livre blanc sur l'avenir de l'Europe, publié le 1er mars 2017, s'appuie sur le « rapport des cinq présidents » et engage un processus par lequel les 27 États membres de l'UE, après la sortie du Royaume-Uni, décideront de l'orientation future de l'UE, conformément à la déclaration de Bratislava du 16 septembre 2016, qui fixe également le niveau d'ambition pour l'UE. La BEI dispose sans nul doute de compétences et de connaissances inégalées en matière d'investissements. En s'appuyant sur les enseignements tirés des expériences passées et sur les éclairages stratégiques issus des recherches menées en interne, la BEI peut assurément apporter la meilleure contribution possible aux discussions et, à terme, à la mise en œuvre des décisions correspondantes.

La direction et le personnel de la BEI portent une attention toute particulière aux principaux défis qui se posent au niveau de l'UE et aux mesures d'adaptation visant à assurer la mise en œuvre efficace de financements et d'activités connexes, là où elle peut avoir le plus d'impact en comblant les lacunes du marché en matière de ressources financières et de services de conseil connexes. Ce Contexte opérationnel – Finalité de l'action du Groupe BEI – est décrit dans le chapitre 1.

Le Cadre opérationnel met en lumière cinq éléments clés ayant des influences déjà connues ou prévues sur l'Avenir du Groupe BEI. Pour plus de détails, se reporter au chapitre 2.

Reflétant le rôle majeur du Groupe BEI dans la mise en œuvre d'instruments financiers financés sur le budget de l'UE, les discussions en cours sur le rôle de la Banque dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission européenne au-delà de 2020 donnent à la BEI une occasion de taille de mener une réflexion sur le passé et de s'appuyer sur les succès pour l'avenir. Alors que le niveau du budget de l'UE est soumis

à des incertitudes pour la période après 2020, le Groupe BEI, doté des moyens appropriés, a les compétences et les produits pour intensifier ses activités et fournir une combinaison optimale de financements des investissements dans l'intérêt de l'UE au sens large.

En effet, l'importance stratégique et économique des mandats ayant déjà augmenté de manière si significative pour la BEI, plusieurs possibilités et défis stratégiques et opérationnels existent en la matière. Il faut clairement définir le rôle de la BEI et l'orientation générale de son action pour ce qui concerne les accords de partage des risques et de coopération avec des tiers. Un arbitrage est toutefois nécessaire. Le Groupe BEI a des contraintes de capital et l'échelle globale des volumes de financement et la propension au risque du Groupe continueront de déterminer la proportion et le type de financements qu'il pourra mettre en œuvre avec des tiers.

Les défis exposés dans le Contexte opérationnel ont conduit à élaborer ce Plan d'activité pour 2018 (Plan d'activité du Groupe BEI), qui est présenté dans le chapitre 3.

Pour l'avenir, il y a plusieurs « inconnues connues », notamment la question de savoir à quoi ressemblera la famille des institutions européennes et quelle sera la position de la BEI dans cette configuration. Conformément aux annonces faites par la Commission dans le livre blanc sur l'avenir de l'Europe, la déclaration de Rome et la feuille de route du président Juncker pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique (définissant les dates clés pour les débats sur l'avenir de l'UE), ces questions ne sont pas prises en compte dans le Cadre opérationnel.

Il est également souligné que, pour l'élaboration du Plan d'activité d'un an, le calendrier des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE au titre de l'article 50 doit être respecté et, pour l'heure, il n'est pas approprié de formuler des hypothèses finales concernant le résultat de ces négociations ou bien l'impact sur les activités de la Banque en 2019 et 2020. En 2018, l'état d'avancement des négociations au titre de l'article 50 continuera de faire l'objet d'un suivi attentif.

L'orientation chiffrée pour le volume de prêt en 2018 telle que présentée dans le Plan est cohérente avec les prévisions pour 2017, quoiqu'en baisse par rapport à 2016. Cette évolution est en adéquation avec les besoins du marché envisagés à ce stade et tient compte de l'hétérogénéité de la reprise économique dans l'UE. Par conséquent, le Plan d'activité donne l'assurance que le Groupe BEI maintiendra son engagement à l'égard de l'investissement productif et continuera à cibler des activités propres à remédier aux lacunes du marché et à générer le plus grand impact possible. Il est important de souligner également que le nombre d'opérations distinctes ne variera pas mais leur taille sera plus modeste du fait que les activités spéciales à plus haut risque axées sur des lacunes spécifiques du marché et le nouveau portefeuille de clients BEI représenteront une part grandissante du volume de prêt (se reporter au graphique 1 sur l'évolution de la composition du programme de prêt de la BEI).

Conclusion

Durant la phase récente de renforcement des volumes d'activité de la BEI et de son organisation, les normes élevées et les bonnes pratiques attendues par les actionnaires de la Banque ont été maintenues. Toutefois, la rationalisation des activités existantes et

l'ajout de nouvelles activités, avec de nouveaux produits et de nouveaux clients, et le maintien de volumes globaux élevés, mais avec des opérations de plus petite taille et plus risquées, ne peuvent se poursuivre à l'infini sans l'application de mesures d'atténuation afin d'éviter une détérioration du portefeuille de la Banque et de sa réputation au fil du temps.

Il ne faut pas oublier que le rôle de la banque de l'UE est de mobiliser des ressources clés d'autres bailleurs de fonds pour financer des projets, de petite ou grande dimension, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques de l'UE et qui, sans l'intervention de la BEI, n'ont pas accès à d'autres financements. Il est impératif d'ouvrir le débat avec les actionnaires de la BEI, autrement dit les États membres, pour assurer que les actions de la Banque, leurs motivations et leurs lieux d'exécution ainsi que les moyens employés restent alignés sur leurs ambitions ainsi que sur les attentes des autres parties prenantes. Ainsi, le présent examen ouvre la voie à la poursuite d'activités et de pratiques essentielles qui seront mises en œuvre en 2018 et au-delà.

La complémentarité ainsi que la solidarité, la proportionnalité et la subsidiarité seront les principaux moteurs dans la mise en place de partenariats avec des tiers. En effet, ces éléments viennent en complément des quatre principaux piliers sur lesquels devrait reposer le futur budget de l'UE – à savoir la puissance économique, la durabilité, la solidarité et la sécurité –, tels qu'identifiés par la Commission dans le « Document de réflexion sur l'avenir des finances dans l'UE » publié le 28 juin 2017. Le Plan d'activité 2017-2019 était tout particulièrement axé sur l'impact et la valeur ajoutée des financements de la BEI. Ces domaines de prédilection font également partie intégrante du Plan d'activité 2018, qui met en outre fortement l'accent sur la responsabilité et la transparence de la BEI.

La direction de la Banque entend également soulever des points et des questions qui pourraient prêter à controverse et proposer des options qui pourraient nécessiter de prendre des décisions difficiles, mais qui sont nécessaires pour garantir la meilleure utilisation possible des ressources globales des États membres de l'UE pour les financements et activités connexes pour lesquels la démonstration de l'impact, des résultats et de la valeur ajoutée viendra appuyer l'élément de complémentarité mentionné ci-dessus.

1. Contexte opérationnel – Finalité de l'action du Groupe BEI

Défis posés à l'Union européenne et à la BEI

L'impact des défis mondiaux sur l'UE s'est fortement intensifié ces dernières années. La crise financière, la faible croissance économique, l'impact de plus en plus visible des changements climatiques, la persistance de la pauvreté, le chômage des jeunes, la montée du populisme, l'incidence grandissante des menaces et des conflits violents, l'évolution démographique et l'augmentation des flux migratoires et des déplacements forcés en résultant sont quelques-unes des forces majeures qui affectent les économies du monde entier. La mondialisation a suscité une réaction violente parmi les citoyens et leurs gouvernements. Certaines valeurs clés de la société démocratique ont été remises en cause.

Ces défis menaçant le tissu de la société impliquent de profonds changements et mettent à l'épreuve les fondements clés de l'UE. La cohésion sociale et économique, le développement du marché unique et l'ouverture de l'économie ont longtemps été les pierres angulaires de l'UE. Bien que la réponse de l'UE à la crise économique et financière ait été ambitieuse, les avancées vers une UE durable et inclusive sont mises en doute. Les citoyens mettent en question la capacité de l'UE à assurer la prospérité et la sécurité et à atteindre ses objectifs.

La décision prise par le Royaume-Uni d'engager la procédure au titre de l'article 50 représente le défi le plus immédiat pour l'UE et la BEI. Les modalités détaillées de la sortie du Royaume-Uni de l'UE font toujours l'objet de négociations et il ne peut être préjugé de leur teneur à ce stade.

Indépendamment du défi immédiat posé par la sortie du Royaume-Uni, des réponses mieux adaptées et des exemples de réussite sont nécessaires pour intensifier les efforts déployés afin d'assurer un avenir durable et d'apporter des avantages ciblés et plus visibles à tous les citoyens dans l'UE et, d'ailleurs, partout dans le monde via la politique extérieure de l'UE. Cela exige de la part de l'UE une réponse unifiée, globale et cohérente et les dirigeants de l'UE ont lancé un processus de réflexion et publié plusieurs documents clés sur l'orientation future de l'UE, dont les conclusions auront un impact direct sur l'avenir de la BEI.

Comme le signalait déjà le « rapport des cinq présidents » en juin 2015 et tel qu'examiné plus avant dans le livre blanc sur l'avenir de l'Europe et le document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire datant du 31 mai 2017, l'UEM n'a pas encore atteint tous ses objectifs pour ce qui est de générer une croissance plus inclusive soutenue par la stabilité financière et une bonne intégration des marchés financiers. Le ralentissement conjoncturel induit par la crise, combiné à d'autres facteurs macroéconomiques tant nationaux qu'internationaux, a exacerbé les faiblesses structurelles et soulevé des questions majeures en matière de cohésion et d'inégalités dans toute l'UE. La mise à disposition de meilleures possibilités de financement pour l'économie réelle et un accès renforcé aux financements pour les PME notamment, y compris via les marchés des capitaux, sont nécessaires. L'achèvement de l'Union bancaire et de l'Union du marché des capitaux est essentiel pour y parvenir.

Dans le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE, la Commission a présenté cinq options pour le financement futur des programmes de l'UE-27 après la sortie du Royaume-Uni, en faisant le point sur les possibilités, les risques et les contreparties de ces différentes options. L'objectif de la Commission est d'avoir un budget de l'UE plus ciblé et plus résilient face à des priorités nouvelles ou changeantes. Le document de réflexion avance des pistes pour le moins ambitieuses en matière de réforme fondamentale du budget de l'UE, lequel pourrait ainsi faire l'objet de changements massifs (par exemple en ce qui concerne la taille et la structure de la politique de cohésion et la politique agricole commune). Selon la Commission, le futur budget de l'UE devrait reposer sur quatre grands piliers : la puissance économique, la durabilité, la solidarité et la sécurité. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux avec moins de ressources, un rôle relativement important a été donné dans toutes les options aux instruments financiers et aux garanties budgétaires. La Commission entend présenter sa proposition législative pour le prochain CFP d'ici mai 2018 en espérant une adoption par le Conseil après obtention de l'approbation du Parlement européen (le Parlement) avant les élections européennes en mai 2019.

Dans son discours sur l'état de l'Union prononcé en septembre 2017, le président Juncker a plaidé pour une plus grande convergence entre les pays de la zone euro et les États membres qui n'ont font pas partie, fondée sur la mise en place d'une structure de gouvernance et de mesures incitatives appropriées. Parmi les dix priorités stratégiques de la Commission, il s'est arrêté sur le commerce, la nouvelle politique industrielle, le financement de l'action pour le climat, la cybersécurité dans l'ère du numérique et les migrations.

L'UE a également réaffirmé son leadership et son engagement international dans le cadre de l'Accord de Paris et ses objectifs visant à la fois à maintenir le monde sur une trajectoire inférieure à 2°C et à assurer une croissance à l'épreuve des changements climatiques, où l'UE a les possibilités de démontrer son rôle de chef de file dans ce domaine. Cela nécessitera la mise en œuvre des politiques ambitieuses de l'UE en matière d'action pour le climat, et notamment de l'Union de l'énergie et du paquet « L'Europe en mouvement » pour une mobilité propre, compétitive et connectée. Le problème posé par les changements climatiques et sa solution sont également liés au programme urbain de l'UE. Outre l'Accord de Paris, le cadre de Sendai incite à évoluer vers un développement fondé sur la connaissance des risques afin de réduire les vulnérabilités régionales et l'impact qu'ont les catastrophes sur les économies et sur les populations.

Finalité de l'action de la BEI en sa qualité de banque de l'UE

Depuis près de 60 ans, la BEI – et depuis 23 ans, dans le cadre du Groupe BEI qu'elle forme avec le FEI – soutient la mise en œuvre des grands objectifs de l'UE en finançant des investissements solides à long terme dans l'économie réelle dans un large éventail de secteurs pour lesquels d'autres financements à des conditions raisonnables font défaut. Son impact est le plus marqué là où elle comble les lacunes du marché en matière de financements et de services de conseil qui s'y rapportent à l'appui de projets de petite et de grande dimension qui, conjointement, sont essentiels pour la réalisation des grands objectifs de l'UE.

Face aux nombreux défis externes qui sont apparus ces dernières années, les parties prenantes ont demandé à la BEI de changer radicalement d'échelle et de devenir une organisation à forte visibilité disposant d'une grande expertise en matière de conseils, offrant un large éventail de produits, mettant plus fortement l'accent sur le développement équilibré et affichant une détermination renforcée à soutenir l'investissement, la définition des politiques et les réformes structurelles. Le renforcement de la visibilité externe s'est accompagné de mesures internes visant à assurer un degré élevé de transparence dans les activités de la BEI, un élément essentiel en matière de responsabilité.

Le Groupe BEI a tenu son engagement à être pleinement responsable envers les États membres et les citoyens de l'UE, en prenant des mesures concrètes pour mettre en œuvre, de façon intégrale et inconditionnelle, sa politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude, de l'évasion fiscale et du non-respect des accords internationaux, et pour saisir chaque occasion de tirer de véritables enseignements de ses activités, en adaptant continuellement ses services et en partageant ces enseignements avec ses partenaires de l'UE afin d'optimiser les retombées positives de ses interventions sur les citoyens de l'UE.

Dans le contexte de la mise en œuvre de ses priorités opérationnelles, la BEI poursuit activement le dialogue avec les membres de la famille des institutions européennes. Elle participe aux réunions du Conseil, et en particulier à celles d'Ecofin et à différents groupes de travail du Conseil, et elle est donc un partenaire solide pour ce dernier. La Banque a été invitée à contribuer au débat de politique générale dans des domaines tels que les obstacles à l'investissement, l'innovation ou les migrations.

La BEI bénéficie d'un solide cadre de coopération avec le Parlement sur un certain nombre de dossiers législatifs qui sont pertinents pour elle, comme le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) ou le Mandat de prêt extérieur (MPE). Par ailleurs, le Parlement adopte chaque année des rapports sur les activités de la BEI, et le président, les vice-présidents et des membres du personnel de la BEI participent aux auditions. Il s'agit là d'un dialogue important qui aide à promouvoir les instruments financiers de la BEI et de l'UE.

La Banque coopère en outre activement avec le Médiateur européen dans l'examen stratégique de son mécanisme de traitement des plaintes afin d'en renforcer l'efficacité et la crédibilité, sur la base du protocole d'accord actuel signé entre la BEI et le Médiateur. Cette coopération de qualité est importante pour renforcer le cadre de responsabilité de la Banque. En outre, en matière de fraude, la BEI consulte l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et coopère avec ce dernier (ainsi qu'avec les autorités nationales et les services d'enquête d'autres institutions financières internationales). Enfin, l'accord tripartite sert de base à la collaboration fructueuse avec la Cour des comptes européenne. Les interactions étroites avec cette dernière se poursuivront dans le contexte de différents instruments financiers basés sur le budget de l'UE, à l'exemple du FEIS.

En résumé, dans le contexte interinstitutionnel, le Groupe BEI s'attache à fournir des conseils et un savoir-faire dans le domaine des investissements et du financement des investissements, déploie des instruments financiers financés sur le budget de l'UE, vient à l'appui du budget de l'UE avec ses propres financements afin d'accélérer la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE tels qu'ils ont été convenus et, dans le même temps, la BEI coopère étroitement avec les différents organes institutionnels de l'UE compétents en matière de contrôle.

La BEI est convaincue que la mise en place de partenariats avec des tiers permet de rassembler l'expertise et les connaissances collectives afin d'obtenir plus de résultats. Par conséquent, outre l'étroite collaboration avec d'autres membres de la famille des institutions européennes, la BEI mène plusieurs initiatives interinstitutionnelles parmi des IFI, des institutions nationales de promotion économique (INPE) et des banques multilatérales de développement (BMD), renforçant ainsi le dialogue, la compréhension et la coopération sur les marchés où la Banque intervient. Ces initiatives répondent également aux sollicitations des ministres aux réunions du G7 et du G20 visant à accroître l'efficacité de la coordination entre institutions financières internationales, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable de l'UE à l'horizon 2030.

Le dialogue avec les principaux acteurs internationaux comme les banques centrales et l'OCDE rend également plus visible la pertinence de l'action de la Banque pour l'économie mondiale et l'information aux fins des débats et décisions internes. Le dialogue renforcé avec d'autres tiers, comme le Forum économique mondial, le Forum sur le financement des PME et le Partenariat pour la finance au service de l'Afrique (MFW4A, pour Making Finance Work for Africa), fournit des indications sur la compétitivité et l'accès aux financements pour les PME, y compris dans les pays partenaires à l'extérieur de l'UE.

Perspectives d'avenir pour la banque de l'UE

La reprise économique s'accélère dans l'UE, mais reste très hétérogène. La nécessité de remédier aux problèmes structurels revient néanmoins au premier plan des préoccupations. La croissance, de plus en plus portée par la demande interne, est généralisée et la reprise des investissements privés se concrétise dans toute l'UE. Toutefois, les besoins en investissements se sont accumulés au cours des années de crise et restent importants dans de nombreux domaines qui intéressent la convergence, le niveau de vie et la compétitivité à plus long terme. Citons parmi ces domaines les infrastructures, l'innovation, les compétences et la durabilité.

S'agissant des investissements publics, la part des dépenses consacrées aux infrastructures a fortement diminué au cours des dix dernières années, ce qui a provoqué l'accumulation d'un déficit d'infrastructures, étant donné que les politiques d'assainissement budgétaire ont pesé de manière disproportionnée sur les dépenses d'équipement et que les contraintes budgétaires restent un obstacle de taille. Ceci est particulièrement évident au niveau infranational et dans les États membres où les niveaux d'endettement sont élevés, notamment dans la zone euro. Compte tenu de l'importance des infrastructures pour la compétitivité et l'activité économique, cette tendance est peu propice à la convergence et à la compétitivité de l'UE. Les données de l'enquête de la BEI sur l'investissement (enquête EIBIS) auprès de 12 500 entreprises ont également montré que la formation professionnelle et l'enseignement supérieur constituent la principale priorité pour les investissements publics, domaines qui sont suivis de près par les transports et les infrastructures numériques.

Bien que les perspectives s'améliorent du côté des investissements privés, il ressort de l'enquête de la BEI sur l'investissement que d'importantes lacunes restent négligées. Selon l'enquête, de nombreuses entreprises, malgré leur volonté de lancer des investissements plus conséquents, peinent à adapter le rythme de leurs activités

d'investissement à la reprise, tandis que d'autres demeurent préoccupées par la qualité du stock de capital. Si les réglementations et l'incertitude demeurent des obstacles considérables à l'investissement, la disponibilité de la bonne combinaison de compétences est la contrainte la plus souvent signalée. Il convient également de souligner que l'UE reste à la traîne par rapport à ses concurrents dans le monde en matière de dépenses de RDI et le domaine de l'innovation devra être une priorité majeure de la Banque dans les prochaines années.

De manière générale, les conditions de financement s'améliorent mais restent un enjeu pour de nombreuses entreprises, et plus particulièrement pour un grand nombre de PME. De nombreuses banques continuent à réduire leur endettement et les données de l'enquête de la BEI montrent que les PME, en particulier lorsqu'elles sont de création récente et innovantes, peinent tout particulièrement à choisir et obtenir la combinaison de financements souhaitée. L'Union des marchés des capitaux vise à remédier au manque d'investissements en augmentant et en diversifiant les sources de financement pour les entreprises et les investissements à long terme partout en Europe. Les sources de financement alternatives qui viennent compléter les financements bancaires – en ce compris les marchés des capitaux, le capital-risque, le financement participatif et le secteur de la gestion d'actifs – vont être amenées à jouer un rôle accru, notamment pour les PME et les jeunes entreprises.

En résumé, la nécessité de soutenir le financement des investissements, qui a toujours été au cœur de la Finalité de l'action de la BEI, reste importante et il convient d'y répondre par la mise en œuvre efficace de mesures appropriées et pertinentes par les institutions, les organes et les États membres de l'UE. Afin d'y parvenir de manière efficace et opportune, les mesures puis la répartition des tâches y afférentes doivent être clarifiées.

Les États membres de l'UE inviteront probablement le Groupe BEI, en tant que véhicule d'investissement de l'UE, à adapter sa réponse à ces défis, en s'appuyant sur ses antécédents et son savoir-faire. En effet, en tant que membre à part entière de la famille des institutions européennes, le Groupe BEI est idéalement placé pour formuler et coordonner le volet d'investissement de la réponse européenne aux défis spécifiques posés à l'UE et est déterminé à contribuer à l'avenir de l'UE, par le financement d'investissements productifs et responsables et par des activités connexes.

La banque de l'UE s'emploiera à collaborer encore plus étroitement avec les États membres et fera davantage appel au réseau désormais élargi de ses bureaux externes pour la promotion des investissements à l'échelle locale, des instruments financiers et des politiques de l'UE, en fournissant des conseils dans un large éventail de domaines. Dans le même temps, elle entend poursuivre l'importante coopération avec les IFI, les INPE et les BMD, et la renforcer si nécessaire.

La solidité financière à long terme de la Banque et la stabilité de son modèle économique demeurent primordiales pour que le Groupe BEI soit en mesure de conforter son rôle dans la mobilisation de différentes sources de financement.

Les investissements contribuent de manière notable à soutenir l'Europe en matière de compétitivité mondiale, de création d'emplois et de solutions face aux défis liés à la sécurité et aux migrations, et in fine, ils aident à promouvoir les valeurs européennes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, mais ils ne permettront pas de traiter tous les défis actuels liés aux financements dans tous les États membres. Le Groupe BEI dispose des

moyens nécessaires pour soutenir les États membres, la Commission et les promoteurs de projet grâce à ses activités de conseil et son expertise en matière de gestion de mandats et d'actifs.

Dans le contexte des priorités d'action avancées dans le « rapport des cinq présidents », les États membres devront décider quels instruments financiers déployer pour atteindre les différents objectifs fixés. Forte de son expertise en matière d'identification des manques d'investissement et de financement et de l'efficacité avec laquelle elle intervient pour y répondre, la BEI joue ici un rôle central. Pour développer au maximum son potentiel, la BEI doit également contribuer au débat de politique générale et anticiper les évolutions stratégiques. Ceci est encore plus important dans le contexte de l'après-crise car les changements technologiques et l'innovation doivent compenser rapidement les années de sous-investissement passées afin de maintenir le rôle central et de premier plan de l'UE.

Le rapport annuel de la BEI sur les investissements continuera de fournir une analyse approfondie des évolutions économiques et financières dans toute l'UE, tout en appuyant la réflexion stratégique de la Banque à l'aide d'une cartographie succincte des tendances générales et d'une meilleure appréciation des causes et des incidences des défaillances du marché et de la manière d'y remédier.

De même, la BEI continuera à vérifier sa bonne compréhension des contraintes et besoins de développement du secteur privé via ses enquêtes annuelles sur l'investissement auprès de plus de 12 000 entreprises chaque année, qui donne un éclairage unique sur les besoins des clients existants et potentiels et sur la manière d'y répondre.

La banque de l'UE joue un rôle dont l'échelle et l'ampleur sont clairement vastes pour ce qui est de combler le déficit de financement sur le marché, ce qui, combiné au faible niveau des taux d'intérêt, implique de facto que les possibilités de gains de la BEI sont plus limitées que ces dernières années. Dans le même temps, la nature même de ce rôle implique de facto des actions à forte intensité de ressources (et donc avec un coût élevé), ce qui a inévitablement des incidences sur la création potentielle d'excédent.

Le Cadre opérationnel décrit dans le chapitre 2 et le Plan d'activité 2018 exposé dans le chapitre 3 sont ainsi définis dans le contexte présenté ici.

En raison de l'ampleur et de la nature des défis qui se posent dans l'UE notamment au regard des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE au titre de l'article 50, il n'est pas approprié pour l'heure de formuler des hypothèses finales concernant l'impact sur les activités de la Banque en 2019 et 2020. Pour cette raison, il est présenté un Plan d'activité pour 2018 qui est en adéquation avec les besoins du marché envisagés à ce stade et tient compte de l'hétérogénéité de la reprise économique dans l'UE. Par conséquent, les plans détaillés privilégient le futur proche tout en continuant à répertorier et analyser les solutions susceptibles de répondre aux situations concevables à moyen terme.

2. Cadre opérationnel – L'avenir du Groupe BEI

Introduction

En résumé, le Groupe BEI utilise ses compétences et ses ressources financières pour infléchir l'avenir de l'Europe et de ses partenaires en soutenant des investissements solides qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Les activités du Groupe BEI revêtiront une plus grande importance en conséquence de sorte à maximiser la croissance et l'emploi dans les États membres de l'UE. La politique de cohésion, l'action en faveur du climat, la compétitivité et la politique extérieure de l'UE sont considérées comme les critères de politique générale régissant la sélection des projets de la Banque aux fins de la valeur ajoutée. La Banque mène l'ensemble de ses activités avec pour objectif fondamental de produire des résultats et des retombées durables et mesurables à long terme, de renforcer l'économie et d'apporter une valeur ajoutée. Elle fera siens les principes de complémentarité, de solidarité, de proportionnalité et de subsidiarité lorsqu'elle interviendra en partenariat avec d'autres organismes. Le but ultime des activités futures doit être de renforcer encore le rôle de banque de l'UE au service des citoyens européens et de leur qualité de vie. Parallèlement, il demeure capital de veiller à la viabilité financière à long terme de la Banque.

Il existe de nombreux facteurs, souvent interdépendants, comme les fonds propres, la capacité de prise de risque, la collecte de ressources et les ressources humaines qui posent des limites aux activités de la Banque. L'environnement de l'« UE ajustée » pourrait accentuer ces limites qui, conjuguées à l'évolution des priorités d'investissement, imposent à la BEI de se montrer de plus en plus sélective de manière à cibler des projets et activités dans le droit fil de ces priorités. C'est ainsi que les financements et les activités associées de la BEI sont susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur la compétitivité, la croissance et l'emploi en Europe.

Pour poursuivre son action concrète en tant que banque de l'UE, la BEI entend répondre aux défis actuels et anticipés en se concentrant sur cinq aspects :

i. s'adapter à l'évolution de la demande du marché et des besoins prioritaires dans l'UE ainsi que dans les pays préadhésion, les pays voisins et les pays partenaires ;

ii. apporter une valeur ajoutée :
   a) sélection des projets en fonction des politiques générales ;
   b) une offre de produits pertinente ;
   c) coopération avec des tiers, mandats et mécanismes ;
   d) mesure et démonstration de la valeur ajoutée et des incidences ;

iii. veiller à la viabilité financière et au maintien de la confiance des investisseurs ;

iv. s'appuyer sur le personnel et la capacité de réponse de l'organisation ;

v. promouvoir la conformité, la transparence et la responsabilité.

Cadre opérationnel

Les positions envisagées par la BEI au regard des aspects susmentionnés sont présentées ci-après.

i. S'adapter à l'évolution de la demande du marché et des besoins prioritaires dans l'UE ainsi que dans les pays préadhésion, les pays voisins et les pays partenaires

La mise à disposition de financements à l'appui de projets d'investissement viables génère des avantages économiques pour les entreprises, les consommateurs et les habitants dans l'ensemble des États membres – l'atout de la Banque est d'aider à sélectionner, mettre au point, structurer et financer ces projets. Le chapitre 1 formule une multitude de défis portant sur les besoins d'investissement prioritaires, les lacunes du marché et les attentes des parties prenantes. En sa qualité de banque de l'UE, la BEI participe activement à la sélection et à la mise au point d'initiatives d'investissement pertinentes visant à relever ces défis et à répondre à des besoins ciblés du marché en mettant fortement l'accent sur la mobilisation d'investissements privés. Ce faisant, elle continuera à assurer l'égalité des États membres tout en reconnaissant leurs spécificités régionales et nationales.

Dans l'immédiat, la BEI va poursuivre la réalisation des grands objectifs stratégiques de l'UE en faveur de la cohésion économique et sociale au sein de l'Union et de l'action en faveur du climat, auxquels s'ajoutent les objectifs actuels de politique publique (se référer au point ii. Apporter une valeur ajoutée : a) sélection des projets en fonction des politiques générales).

Les investissements à l'appui de l'innovation et des compétences revêtiront une importance toute particulière pour suivre le rythme d'un monde en mutation. Il sera nécessaire de promouvoir une offre de financements mieux adaptée aux projets d'innovation, notamment parce que les PME jouent un rôle majeur dans ce secteur et que, de manière générale, l'accès aux financements est un problème auquel elles sont souvent confrontées. Avec la couverture potentielle de ces segments, la BEI sera la mieux à même d'avoir une incidence durable à grande échelle sur la croissance, l'emploi et la compétitivité.

À l'autre extrémité du spectre, il est toujours aussi urgent de soutenir les investissements en infrastructures des entreprises, qui ont été freinés par des politiques d'assainissement budgétaire allant à l'encontre des dépenses d'équipement à long terme. Les conclusions de l'enquête de la BEI sur l'investissement ont confirmé le faible rebond des investissements dans les infrastructures à ce stade dans les pays où la qualité des celles-ci est la plus mauvaise, ce qui entrave le processus de cohésion et de convergence.

Parallèlement, de nouveaux plans d'actions ciblant des besoins prioritaires émergents particuliers seront mis sur pied de manière à promouvoir les financements et les activités associées à l'appui de domaines plus spécifiques relevant de la politique de l'UE tels que l'action en faveur du climat, les services et infrastructures numériques, l'énergie, l'économie circulaire, la sécurité et la défense, les réseaux de transports intégrés,

durables et efficaces ou encore l'agriculture et l'économie bleue. Il s'agira aussi de faire connaître davantage le rôle actuel et potentiel de la Banque dans des secteurs où ses activités ne sont pas aussi familières à ce stade (comme le tourisme), dans des domaines où le FEIS pourrait jouer un rôle plus important (comme les infrastructures sociales urbaines, les petites entreprises de services collectifs et l'agriculture) et là où la BEI a été invitée à fournir des solutions d'investissement innovantes (comme le programme urbain de l'UE). La BEI joue déjà un rôle important à l'appui de l'aménagement urbain de par son engagement dans la plupart des 12 partenariats du programme urbain de l'UE, et elle continuera à contribuer à la recherche de solutions pour améliorer la réglementation, les connaissances et les financements. Dans ce contexte, la BEI a lancé, en novembre 2017, en partenariat avec la Commission européenne, une nouvelle plateforme de conseil spécialisée dans l'aménagement urbain baptisée URBIS dans le cadre de la plateforme européenne de conseil en investissement. URBIS est conçue pour fournir des services de conseil aux autorités urbaines afin de faciliter, d'accélérer et de débloquer des projets, programmes et plateformes d'investissement urbain.

S'agissant de la défense et de la sécurité, l'Europe est aujourd'hui confrontée à des menaces pour sa sécurité interne et externe qui n'ont jamais été aussi grandes depuis 1945. Face à des attaques terroristes et informatiques sans précédent, les dirigeants de l'UE sont intervenus pour rassurer la population sur les capacités de l'Union à la protéger et la défendre. Le Conseil européen a demandé au Groupe BEI d'intensifier ses activités à l'appui des initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense. En réponse, le Groupe a mis au point une proposition « Protéger, assurer la sécurité et défendre : Initiative de sécurité européenne » afin de fournir un cadre pour les contributions accrues dans ce domaine. Cette proposition prévoit que le Groupe BEI augmente fortement ses financements pour les porter à 6 milliards d'EUR sur trois ans dans les domaines des technologies hybrides, de la cybersécurité et de la sécurité civile tout en mobilisant son savoir-faire pour appuyer l'établissement du mécanisme financier coopératif sous la responsabilité de l'Agence européenne de défense, ainsi que le Fonds européen de la défense à l'état embryonnaire.

S'agissant de l'action en faveur du climat, la BEI poursuivra le dialogue avec la Commission et d'autres parties prenantes concernées sur une réforme des politiques où elle a joué un rôle pionnier (normes d'émissions, tarification du carbone), parallèlement aux efforts déployés par les États membres pour accroître la résilience climatique des villes et paysages.

La protection de l'environnement restera aussi une priorité opérationnelle clé pour la Banque dans les années à venir. À titre d'exemple, la gestion de l'eau est primordiale pour l'économie de l'UE et l'environnement, le domaine d'action transversal de la BEI étant l'amélioration de la sécurité hydrique. Le FEIS peut jouer un rôle important en touchant des industries et des entreprises de services collectifs de moindre dimension qui sont les moteurs de l'innovation dans ce secteur. La demande forte et soutenue pour des produits au titre d'InnovFin et du FEIS dans ce secteur laisse penser qu'il faut faire davantage pour aplanir les difficultés des petites entreprises innovantes.

En dehors de l'UE, la principale priorité d'investissement dans l'immédiat et probablement à moyen terme consiste à renforcer l'Initiative de résilience économique en faveur des pays partenaires et à contribuer à remédier aux causes des migrations.

Hormis cette priorité, la demande du marché et les besoins prioritaires relatifs à l'intervention de la BEI à l'extérieur de l'UE varient en fonction de chaque région.

- Dans les économies des pays voisins du Sud, où le secteur public joue un rôle prépondérant, la demande de subventions, de financements concessionnels ainsi que de financements en monnaie locale croît sous l'effet de contraintes budgétaires. Les secteurs clés des infrastructures dont les besoins en investissement sont élevés restent les transports, l'énergie, l'environnement, l'agriculture ainsi que les infrastructures industrielles et l'aménagement urbain. En raison des pressions démographiques toujours plus fortes, le soutien aux infrastructures sociales (par exemple, dans les domaines de l'éducation, de la santé et du capital humain) sera également déterminant à l'avenir. L'accès aux financements, en particulier à des ressources à long terme, reste malaisé pour les PME, dont beaucoup sont déconnectées du secteur bancaire.
- Dans les pays du voisinage oriental, les besoins et priorités d'investissement élevés concernent les infrastructures des secteurs de l'énergie et des transports, notamment la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la connectivité entre l'UE et les pays du Partenariat oriental. La lutte contre la détérioration de l'environnement et les changements climatiques reste une priorité, de même que les besoins d'investissement dans les secteurs sociaux, comme la santé et l'éducation, de manière à améliorer les conditions de vie de la population. L'environnement pour les PME est également difficile ; on observe un déficit de ressources à long terme, de prêts en monnaie locale, de financements en faveur des secteurs rural et agricole, ainsi qu'une pénurie générale d'instruments de garantie.
- Dans les Balkans occidentaux, l'investissement en pourcentage du PIB n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise et ne suffit pas, à l'heure actuelle, à soutenir la transformation des pays de la région en des économies à revenu plus élevé. Par rapport à l'UE, les Balkans occidentaux continuent de pâtir de déficits structurels dans tous les domaines clés, notamment le capital humain, la capacité d'innovation et les infrastructures énergétiques et stratégiques. L'accès aux financements est un frein majeur pour la plupart des entreprises opérant dans la région.
- Dans les pays ACP, on constate certains des plus gros déficits d'infrastructures, sachant que la Banque mondiale estime les besoins annuels de financement des infrastructures en Afrique à quelque 90 milliards d'USD pour la prochaine décennie. Le secteur de l'électricité présente des besoins d'investissements importants, mais des lacunes majeures existent aussi dans les secteurs des infrastructures de transport, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. Les interventions de la Banque devraient s'articuler autour des quatre grandes priorités stratégiques suivantes : i) la création d'emplois dans le contexte de la crise migratoire, ii) l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, iii) les Objectifs de développement durable (ODD) et iv) la diplomatie économique. La demande devrait être particulièrement forte dans le secteur public, notamment pour le financement d'infrastructures.

- Dans les pays d'Amérique latine et d'Asie, les besoins d'investissement dans les infrastructures sont importants, sachant que la demande est très forte pour ce qui concerne les projets relatifs aux énergies propres. En Amérique latine, on constate de gros besoins d'investissement, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'assainissement, des télécommunications, des transports et de l'éducation. L'Asie connaît d'importants besoins d'investissement afin de remédier aux goulets d'étranglement en matière de développement et de soutenir la croissance économique. L'attention sera également portée sur i) la lutte contre les changements climatiques et ii) la diplomatie économique.

Pour soutenir ces activités, la Banque est convaincue de la nécessité de mettre à disposition son savoir-faire sectoriel tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE et d'en maximiser l'impact. En complément des compétences et du savoir-faire disponibles au siège au Luxembourg, la présence locale de la BEI dans les États membres revêt une importance déjà reconnue et continuera à être utilisée pour faire fructifier les relations avec les États membres, les parties prenantes et les clients à moyen terme. La BEI optimisera sa présence hors de l'UE de la même manière via son réseau de bureaux extérieurs, en plus de sa collaboration avec le service européen pour l'action extérieure (SEAE).

De fait, la connaissance des possibilités d'investissement par secteur ou zone géographique, mais aussi des contraintes pesant sur le financement d'investissements est un atout majeur de la BEI, qui a un savoir-faire et des compétences en matière de dialogue macroéconomique qu'elle peut mettre à disposition dans le cadre de différents forums de l'UE, comme l'Ecofin. La Banque s'emploiera à poursuivre sa contribution aux débats sur des politiques visant à stimuler les niveaux d'investissement dans l'UE, sur des réformes structurelles visant à améliorer la productivité et à lever les obstacles à l'investissement ou encore sur une réglementation financière solide visant à orienter l'épargne vers les projets d'investissement et à parachever le marché unique. Dans le contexte du semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la BEI continuera de faire état auprès de la Commission, du Parlement et des États membres des obstacles et des goulets d'étranglement en matière d'investissement qu'elle aura répertoriés dans le cadre de ses activités de prêt, de conseil ou de collecte de ressources.

ii. Apporter une valeur ajoutée : a) sélection des projets en fonction des politiques générales

La demande du marché et les besoins prioritaires dont l'évolution est décrite au point i. ci-dessus ne sont pas tous compatibles entre eux. La BEI soutient des domaines, secteurs et pays auxquels elle peut apporter une plus grande valeur ajoutée ; la fine sélection de projets (tenant compte notamment des paramètres tels que la justification économique et la viabilité des projets) et l'attention portée aux principes de complémentarité, mais aussi de solidarité, de proportionnalité et de subsidiarité dans ses interventions en partenariat avec d'autres revêtiront une importance capitale dans le processus d'affectation des ressources.

Par conséquent, l'élaboration d'un Cadre opérationnel à l'appui du Plan d'activité 2018 repose largement sur le respect des priorités clés définies pour la sélection de projets, à savoir :

- le soutien continu à la politique de cohésion,
- le maintien de la priorité accordée à l'action en faveur du climat,
- la contribution à la compétitivité,
- la contribution à la politique extérieure de l'UE.

- Cohésion, action en faveur du climat et compétitivité

La stratégie Europe 2020 s'articule autour de trois objectifs de croissance qui se renforcent mutuellement :

- la croissance intelligente qui consiste à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- la croissance durable que l'on obtient en favorisant une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- la croissance inclusive qui vise à encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs de croissance de l'UE présentent des aspects communs liés à la cohésion, à l'action en faveur du climat et à la compétitivité. Les activités de la BEI sont parfaitement alignées sur ces objectifs de croissance du fait qu'elles doivent contribuer à la réalisation de deux objectifs stratégiques transversaux, à savoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union et l'action en faveur du climat, auxquels s'ajoutent les quatre objectifs fondamentaux de politique publique que sont l'innovation, le financement des PME et des ETI, les infrastructures et l'environnement. Face aux nouveaux défis, une attention croissante a été accordée aux projets relevant des domaines suivants : gestion des flux migratoires (comme des abris et des logements sociaux), soutien à l'éducation et aux compétences afin de faciliter l'emploi des jeunes, action en faveur du climat, infrastructures énergétiques et de transports, transports durables, économie numérique et autres secteurs de l'innovation. De fait, il est clair qu'une réponse doit être apportée à l'évolution du périmètre des besoins d'intervention de la BEI.

Une analyse des objectifs actuels de politique publique, comprenant une consultation avec les parties prenantes concernées, est prévue. On examinera le lien entre les priorités de l'activité de prêt et la valeur ajoutée, ainsi que la meilleure manière de tenir compte des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris dont l'importance va croissant. Cette analyse prendra du temps et, par conséquent, la sélection de projets opérée sur la base de la contribution à la **cohésion** économique et sociale au sein de l'Union, à l'**action en faveur du climat** et à la **compétitivité** dans le cadre des objectifs actuels de politique publique va être poursuivie dans l'immédiat.

– Soutien continu à la politique de cohésion

Le soutien apporté à la politique de cohésion de l'UE est au cœur des opérations de la Banque depuis sa création et consacré dans ses statuts. Ces 10 dernières années seulement, plus de 200 milliards d'EUR de financements ont été accordés au titre de l'objectif de cohésion. La contribution de la BEI à la cohésion économique, sociale et territoriale restera cruciale pour répondre aux disparités de développement au sein de l'UE. Cela englobe également les services de conseil en projets souples et ciblés que la Banque apporte à certains États membres afin d'accroître le rythme et la qualité d'absorption des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) en améliorant la gestion, l'effet de levier et la performance des investissements.

On observe, sur les trois dernières années, une tendance baissière des investissements dans les régions relevant de l'objectif de cohésion. Elle s'explique principalement par la lente absorption des Fonds ESI dans la phase initiale de l'actuel CFP, les contraintes financières du secteur public, la capacité limitée d'élaboration de projets et le recul des volumes d'activité en Turquie où la contribution à l'objectif de cohésion est habituellement élevée. La Banque poursuivra ses efforts pour soutenir l'investissement dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, notamment en étoffant ses services de conseil et en proposant un soutien ciblé pour le renforcement des capacités et la préparation de projets. En coopération avec le FEI, elle mettra tout particulièrement l'accent sur les prestations de conseil pour la mise au point de plateformes d'investissement afin de répondre aux lacunes du marché et aux besoins d'investissement propres à chaque pays. Ce faisant, elle travaillera en étroite collaboration avec des autorités de gestion et des institutions nationales de promotion économique pour promouvoir le panachage de ressources avec des Fonds ESI dans le cadre de plateformes d'investissement, d'instruments financiers et de solutions de panachage idoines. Dans le secteur privé, la BEI étudiera les possibilités de rationaliser ses procédures d'audit préalable et de prise de décision applicables aux projets de moindre dimension, afin de répondre à la demande d'investissements de taille modeste.

– Maintien de la priorité accordée à l'action en faveur du climat

Les changements climatiques constituent une menace globale qui pèse sur la croissance économique, le bien-être des populations ainsi que sur la viabilité environnementale de nos économies et sociétés. L'atténuation du réchauffement planétaire et l'adaptation aux effets des changements climatiques représenteront un défi majeur dans les années à venir. La BEI peut se prévaloir d'être le plus grand bailleur de fonds multilatéral de l'action en faveur du climat à l'échelle mondiale. Elle est déterminée à appuyer les objectifs et engagements internationaux de l'UE en faveur du climat et elle mobilise aussi son savoir-faire, ses ressources et sa large palette d'instruments financiers à l'appui du rôle de premier plan de l'UE à l'extérieur de ses frontières.

En 2017, dix plans d'action internes ont été élaborés, formant un cadre de planification cohérent pour mener les actions en cours et à venir nécessaires à la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil d'administration dans le cadre de la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat, publiée en septembre 2015. Les plans clarifient les engagements pris au titre de la stratégie et exposent des mesures spécifiques pour sa

mise en œuvre jusqu'en 2020. Ils visent à soutenir la constitution d'une réserve de projets étoffée, plus stable et diversifiée dans le domaine de l'action en faveur du climat pour renforcer la capacité de la Banque à poursuivre la réalisation d'objectifs ambitieux en la matière.

À cette fin, la Banque poursuivra son étroite collaboration avec d'autres BMD et IFI en matière de recensement des priorités d'intervention et de coordination du soutien, comme le soutien aux contributions prévues déterminées au niveau national. La BEI s'emploie déjà à répertorier des domaines dans lesquels des initiatives emblématiques peuvent être lancées et bénéficier du soutien d'autres BMD, par exemple à l'appui de l'action en faveur du climat dans les villes (efficacité énergétique des bâtiments, recyclage et valorisation énergétique des déchets solides), de la décarbonisation de la production d'énergie et des transports et de l'amélioration de la résilience des collectivités grâce à des projets favorisant la sécurité hydrique et alimentaire, en plus du développement économique rural et régional, qui prend en compte également la question des pressions migratoires à l'échelle rurale et régionale.

La Banque continuera également à surveiller étroitement l'élaboration du train de mesures « Une énergie propre pour tous les Européens », qui fait partie intégrante de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Une fois ces mesures adoptées, la Banque veillera à soutenir des investissements dans les réseaux d'énergie, la production d'électricité et l'efficacité énergétique qui s'inscrivent parfaitement dans ce nouveau cadre. En outre, la Banque reste attachée à soutenir la démonstration de technologies énergétiques et de modèles d'activité innovants nécessaires pour réduire les coûts à moyen terme. Le soutien sans faille que la BEI apporte au secteur éolien en mer depuis plusieurs années en Europe en est un bon exemple ; il a contribué à abaisser les coûts, lors d'adjudications récentes en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark, jusqu'à des niveaux jamais atteints auparavant. S'agissant de l'efficacité énergétique, la Commission a invité le Groupe BEI à renforcer ses activités visant à faciliter l'accès aux financements pour les investissements dans ce domaine, qui sont mis en œuvre principalement mais pas exclusivement par des ménages et des organismes de logement. En réponse, le Groupe BEI a mis au point un produit financier intermédié « Financement intelligent pour bâtiments intelligents ». Le Groupe renforcerait nettement son soutien à l'efficacité énergétique par l'intermédiaire du secteur bancaire en utilisant un mécanisme de garantie avec partage des risques assorti d'une couverture des premières pertes financée par des fonds structurels et en combinant également un volet d'assistance technique financé par la Commission.

La Banque continuera à rechercher de nouveaux produits et structures financiers et à les appliquer à de nouveaux secteurs de l'action en faveur du climat, souvent dans le but de mobiliser des capitaux privés. Si nécessaire, elle s'emploiera à répertorier des sources plus stables de financements concessionnels et de subventions (notamment les Fonds ESI) pour inciter les promoteurs à effectuer des investissements dans le domaine de l'action en faveur du climat.

En 2017, la BEI a célébré le dixième anniversaire de sa première obligation climatiquement responsable (OCR), une émission qui a ouvert le marché des obligations vertes. En dix ans, ce marché a gagné en importance et le produit lancé par la BEI est

désormais un instrument stratégique et financier précieux pour le financement de l'action en faveur du climat. De fait, le marché des obligations vertes a accompagné et soutenu l'exigence de responsabilité accrue des émetteurs, les investisseurs contrôlant plus étroitement que jamais l'affectation de leurs fonds. La BEI s'emploiera à maintenir sa position de chef de file, en mettant l'accent sur la promotion de la gouvernance et de l'harmonisation du marché. Le Groupe d'experts à haut niveau, auquel la Banque participe en tant qu'observateur, a recommandé que la Commission sollicite la BEI pour coordonner le développement et assumer la responsabilité principale de l'établissement d'une classification européenne pour le financement de l'action en faveur du climat. Le Groupe d'experts à haut niveau prévoit que la Banque contribuera aux futurs travaux sur la viabilité et la dimension socialement responsable des actifs.

– Contribution à la compétitivité

Les enjeux de long terme pour l'économie européenne englobent la productivité et la compétitivité, qui dépendent du volume et de la qualité des investissements actuels, les défis démographiques liés au vieillissement de la population et la mise en œuvre d'accords environnementaux cruciaux pour une croissance durable. La recherche-développement et l'innovation (RDI), avec leurs retombées positives dans tous les secteurs de l'économie, restent particulièrement importantes pour la compétitivité à long terme. Forte de son expérience financière et technique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, la Banque continuera à soutenir les grands objectifs de l'UE visant à restaurer la compétitivité, la croissance économique à long terme et la création d'emplois dans l'Union.

Le Groupe BEI soutient de longue date des investissements solides qui ont de fortes retombées dans nombre des domaines essentiels au rétablissement de la compétitivité européenne. Les domaines clés sont les suivants : l'innovation, l'accès renforcé des PME aux financements, l'éducation et les compétences, les soins de santé et les infrastructures stratégiques. De fait, relever le défi du rétablissement de la compétitivité de l'UE fait déjà partie intégrante des activités de la BEI. Sachant que les lacunes du marché persistent et que les investissements de nature plus risquée ne peuvent pas toujours être entrepris par des investisseurs privés, les financements publics vont continuer de jouer un rôle important pour encourager les investissements, notamment en faveur de programmes de R-D comportant un risque élevé, du capital humain, des infrastructures de base, de la recherche et de la croissance d'entreprises jeunes et innovantes. Les ressources au titre du FEIS renforcent encore la capacité du Groupe BEI à intensifier ses activités dans ces domaines essentiels au rétablissement de la compétitivité en Europe.

Il restera fondamental que les efforts déployés par le Groupe BEI pour mobiliser des financements supplémentaires à l'appui d'investissements stratégiques soient accompagnés de mesures déterminantes dans le domaine réglementaire, à l'échelle nationale et européenne, de manière à créer un environnement plus propice à l'investissement privé. De même, il sera essentiel de mettre davantage l'accent sur l'assistance technique et les services de conseil pour s'assurer que les fonds sont utilisés efficacement et là où les besoins sont les plus pressants.

– Contribution à la politique extérieure de l'UE

Dans le droit fil de l'objectif commun d'accroître au maximum l'efficacité et l'efficience des activités et politiques extérieures de l'UE, l'accent sera mis sur l'appui aux projets relevant de domaines où on estime que la Banque peut jouer un rôle de premier plan et où elle peut tirer parti de la coopération et (ou) des synergies avec la Commission, le SEAE et d'autres institutions financières. À titre d'exemple, la BEI coopérera étroitement avec le SEAE pour promouvoir la diplomatie économique de l'UE, tirant parti des activités qu'elle mène à l'extérieur de l'UE pour favoriser la croissance et la création d'emplois dans l'UE, en plus de combler des déficits d'investissement externes.

Dans le cadre de ses activités à l'extérieur de l'UE, la BEI coopère déjà au sein de la famille des institutions européennes avec la Commission, les États membres et le SEAE, mais aussi avec d'autres acteurs privés et publics, notamment des BMD, des IFI et des institutions européennes de financement du développement. Plus d'un tiers des prêts de la BEI accordés en dehors de l'UE bénéficient à l'heure actuelle d'un cofinancement. Il s'agit là d'un modèle important sur lequel on pourra s'appuyer à l'avenir. Par conséquent, la coopération de la BEI avec des institutions partenaires restera déterminante pour la réalisation des projets situés à l'extérieur de l'UE. Elle permettra de s'assurer que les activités de la BEI facilitent la réalisation des objectifs des politiques extérieures de l'UE. Trois dispositifs principaux sont envisagés pour les futures activités en dehors de l'UE :

- le **Mandat de prêt extérieur (MPE)** : l'examen à mi-parcours du MPE 2014-2020 a abouti à un accord politique portant sur le relèvement du plafond du MPE au-delà de 32,3 milliards d'EUR entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Le relèvement du plafond permettra à la BEI de satisfaire à l'ensemble des demandes et des priorités majeures de l'UE ; l'accord final portant sur le MPE entrera en vigueur au début de 2018. Le cadre des mécanismes sur risques propres qui est conçu pour permettre le financement en dehors des mandats pourrait être ajusté, parallèlement à l'adoption définitive du MPE. Cet ajustement permettra à la Banque d'intégrer un plus gros volume de financements à ses risques propres pour mettre en œuvre les priorités de prêt hors de l'UE. La prorogation du MPE au-delà de 2020 revêt une importance primordiale pour que la BEI puisse appuyer la politique extérieure de l'UE. Les discussions en cours sur le CFP pour l'après-2020 porteront inévitablement sur les modalités d'un nouveau MPE et devront faire l'objet d'un suivi étroit.

- L'emblématique **Initiative de résilience économique (IRE)** de la BEI vise à mobiliser rapidement des financements supplémentaires à l'appui de la croissance, des infrastructures vitales et de la cohésion sociale dans les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux. Son déploiement a bien avancé en 2017. Dans la perspective d'une décision visant le MPE révisé, la Banque collabore étroitement avec la Commission pour mettre au point des lignes directrices opérationnelles relatives à la sélection de projets au titre de l'IRE, à l'appui de l'objectif du nouveau mandat. Parallèlement, la Banque a consulté largement les donateurs pour élaborer une description du fonds portant sur l'utilisation des subventions. Ces documents définissent le cadre servant à convaincre les parties prenantes que les projets à financer au titre de l'initiative généreront une forte valeur ajoutée.

- Forte de son expérience dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe, la BEI travaille en coopération étroite avec la Commission, le SEAE et les États membres à l'élaboration d'un nouveau **Plan européen d'investissement extérieur (PEIE)**. L'objectif en est de contribuer à la réalisation des ODD relevant de la stratégie de l'UE à l'horizon 2030 et de remédier aux causes profondes des migrations. Avec le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) au titre de ce PEIE, la Commission entend mobiliser jusqu'à 44 milliards d'EUR d'investissements à l'appui principalement d'opérations du secteur privé dans les pays voisins et en Afrique subsaharienne. Le PEIE est susceptible de représenter une grande avancée vers l'amélioration de l'utilisation des instruments financiers à l'appui d'investissements en dehors de l'UE et le renforcement de la coopération avec des partenaires internationaux.
- La BEI jouera un triple rôle dans le PEIE : 1) elle dirigera le groupe chargé de l'évaluation technique de la garantie, un organe indépendant composé d'agents de la BEI et de membres de plusieurs institutions financières et de la Commission qui évaluera les demandes de garantie ; 2) elle formulera un avis sur les volets d'investissement sélectionnés pour l'application de la garantie du FEDD et apportera sa connaissance du secteur bancaire afin d'assurer une bonne conception des domaines admissibles à un soutien via la garantie du FEDD ; 3) elle bénéficiera de la garantie du FEDD aux côtés d'autres institutions financières. En outre, elle occupera un siège au conseil stratégique du PEIE de manière à assurer l'efficacité du Plan et la complémentarité avec les initiatives en vigueur.
- La **Facilité d'investissement ACP (FI)** dans le cadre de l'Accord de Cotonou constitue le principal instrument de la BEI pour le développement du secteur privé dans les régions ACP et les PTOM et regroupe une large gamme d'instruments financiers (notamment l'Enveloppe spécifique destinée à l'investissement d'impact) ; s'y ajoutent des prêts de la Banque sur ressources propres couverts par une garantie globale des États membres, qui ciblent principalement les infrastructures du secteur public. La FI étant un fonds renouvelable, elle est capable d'apporter une réponse rapide aux défis liés à la politique extérieure de l'UE, comme les migrations.

ii. Apporter une valeur ajoutée : b) une offre de produits pertinente

La BEI s'emploie à porter au maximum sa capacité à cibler les lacunes du marché et les besoins d'investissement en proposant une offre de produits de financement, de panachage et de services de conseil qui vise à mobiliser davantage les investissements privés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

La mise à disposition de financements pour des projets d'investissement solides et viables qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE en Europe et au-delà restera au cœur de l'offre de produits du Groupe BEI pour remédier aux lacunes du marché. Parallèlement, la Banque devrait rester confrontée à un environnement opérationnel complexe conjuguant une grande instabilité du marché et des besoins d'investissement différenciés suivant les régions et les secteurs. Ces conditions rendront nécessaires le maintien de la flexibilité et l'adaptation de l'offre de produits.

Pour mémoire, la phase de montée en puissance de la mise en œuvre du FEIS – et, auparavant, d'InnovFin – a imposé une remarquable transformation du périmètre des opérations de la Banque en vue de leur conférer le plus grand impact possible. Ces mandats ont permis à la Banque d'assumer davantage de risques et d'opérer une réorientation vers des domaines de produits innovants, notamment le partage de risque pour les portefeuilles d'intermédiaires financiers, les prêts de petit montant aux ETI et les financements thématiques à l'appui de projets d'innovation en phase d'amorçage. Grâce au FEIS qui est par nature axé sur le marché, la Banque s'est ainsi trouvée mieux placée pour répondre aux besoins du marché et accroître sa propension au risque tout en préservant un équilibre approprié entre volumes et qualité. Tout aussi important, l'offre de produits classiques est désormais étendue à de nouveaux segments plus risqués de la clientèle et (ou) proposée dans le cadre de structures financières assorties d'un recours limité ou d'un degré accru de subordination.

Dans les années à venir, en prévision des activités opérationnelles, l'offre de produits de la Banque sera affinée et la mise au point de structures de financement ou de sûreté plus souples sera poursuivie pour répondre efficacement aux besoins d'investissement et apporter une valeur ajoutée. Il s'agit en particulier d'adapter l'offre de produits et la cible de l'activité du Groupe BEI en fonction de l'évolution de la situation, des obstacles et des coûts de financement relatifs dans les États membres. En dehors de l'UE, la Banque s'emploiera à étoffer son soutien, en particulier au secteur privé, et à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du prochain PEIE de l'UE.

S'agissant des activités du FEI, l'accent sera mis, à moyen terme, sur le soutien à de nouveaux segments du marché (comme les fonds de dette et les plateformes de financement participatif), le développement des activités de capital-investissement dans de nouveaux secteurs (notamment l'économie circulaire, l'agronomie, la défense, la cybersécurité et l'intelligence artificielle), ainsi que sur le lancement et le déploiement à grande échelle de nouveaux produits (comme les mécanismes de paiement au résultat, les incubateurs d'entreprises et les dispositifs hybrides).

Le FEI continuera de conférer à son action le plus grand impact possible sur l'économie réelle dans le cadre de la mise en œuvre des mandats. L'accent sera mis en particulier sur le FEIS, en s'appuyant sur les produits de fonds propres et de garantie et les plateformes de titrisation mises en place avec les BNPE et sur la collaboration avec la BEI dans le cadre du volet Infrastructures et innovation (investissements complémentaires en fonds propres, co-investissements et titrisation de créances sur des PME).

La demande de services de conseil devrait rester importante, compte tenu en particulier de la nécessité croissante pour l'ensemble des contreparties publiques et privées de planifier leurs investissements et de mieux structurer et mettre au point leurs projets pour avoir accès aux financements. Au cours des prochaines années, la Banque prévoit par conséquent de poursuivre voire de renforcer nettement son rôle de conseil tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, conformément aux lignes directrices et orientations stratégiques approuvées par les instances dirigeantes de la BEI. Il s'agit notamment de prestations de conseil et d'assistance à la préparation de projets davantage axées sur le marché à l'intention des promoteurs.

La Banque entend, toutefois, appliquer un certain degré de sélectivité dans son offre, avec pour objectif de ne fournir ses services de conseil que lorsque ce soutien s'appuie sur ses grands points forts reconnus et est aligné sur ses objectifs et ceux de l'UE, pour autant que le service requis ne puisse pas être mieux assuré par d'autres prestataires. Sur cette base, la Banque axera ses activités de conseil dans l'UE sur deux domaines : i) le renforcement des capacités et le soutien direct aux projets pour qu'ils se prêtent mieux à un financement ; et ii) l'utilisation intelligente des fonds de l'UE. En dehors de l'UE, les activités de la Banque sont susceptibles de cibler plus étroitement le soutien à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets BEI, tant dans les secteurs d'infrastructures habituels que dans le soutien aux institutions financières et aux entreprises privées.

ii. Apporter une valeur ajoutée : c) coopération avec des tiers, mandats et mécanismes

- Généralités

Le Groupe BEI s'appuiera sur sa panoplie d'instruments financiers et de conseil éprouvés et, le cas échéant, conçus en coopération avec le secteur public et privé. La BEI a des fonds propres limités ; l'ampleur globale des volumes de financement et le niveau de la prise de risque y afférente pour le Groupe BEI continueront à dépendre largement de la proportion et du type de financements à ses propres risques et (ou) en partage de risques avec un tiers. Par conséquent, cette dimension devrait avoir une incidence majeure tant sur les objectifs opérationnels déterminés que sur les ressources financières correspondantes qui devront être mises à disposition. Les services de conseil devraient continuer à être soutenus de manière prépondérante par des fonds de tiers. Toutefois, les ressources nécessaires à la prestation de services de conseil devront également être adaptées en proportion par rapport aux ressources consacrées aux activités de financement elles-mêmes et à la valeur ajoutée ou incidence correspondante des activités sur le marché.

Par conséquent, les financements au titre des mandats devraient généralement avoir pour but de cibler i) des initiatives présentant une masse critique suffisante ou une importance stratégique ou bien, dans des cas limités, ii) des initiatives visant une lacune particulière du marché qui, autrement, ne pourrait pas être comblée (comme le financement de l'investissement d'impact). Pour ces projets, la BEI s'efforcera généralement d'accorder des financements importants (par exemple en attirant des co-bailleurs de fonds), d'assumer davantage de risques (par exemple en partageant les risques) ou d'agir en qualité de conseiller ou d'initiateur. Il conviendra d'étudier le degré de diversification du risque acceptable pour la BEI sur tout le spectre des financements au moyen d'instruments de dette, de quasi-fonds propres et d'apports indirects de fonds propres. Priorité sera donnée aux projets mis en œuvre au titre des mandats qui reposent sur le partage des risques et d'autres facteurs de réduction de la consommation en capital ainsi que sur le panachage de ressources.

La BEI fera également en sorte que les mandats soient assortis d'objectifs simples à comprendre et de mesures définies de la performance souhaitée. Lorsque des mandats confiés par le même mandant ont des objectifs similaires et, partant, se trouvent en

concurrence entre eux et au niveau des ressources en capital et en personnel de la BEI, ils seront définis, dans la mesure du possible, sous forme de pôles. La réalisation des objectifs fixés sera mesurée au niveau du pôle plutôt qu'au niveau de chaque mandat, pour une période à horizon mobile de 3 ans. En règle générale, la BEI travaillera avec les tiers concernés à la conception des nouveaux mandats de manière à éviter les chevauchements.

- Coopération avec la Commission

Le budget de l'UE et le Groupe BEI sont les deux principaux outils de financement à l'échelle de l'Union en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE et les deux institutions sont uniques car elles servent tous les États membres individuellement et globalement. Les partenariats déjà mis au point par le Groupe BEI et la Commission sous la forme de mandats ont permis la constitution d'un portefeuille diversifié de produits qui ont montré en particulier comment le panachage de prêts et d'aides non remboursables peut exercer un plus fort effet de levier et, partant, mobiliser davantage d'investissements avec le même volume de fonds du budget de l'UE. Les financements de la BEI servent à attirer des investissements du secteur privé et à apporter une valeur ajoutée reposant sur une utilisation plus efficace et rationnelle des moyens budgétaires limités de l'UE pour des investissements qui génèrent des retombées économiques et financières. Parallèlement, pour faciliter l'absorption des ressources des Fonds ESI dans certaines régions, la BEI continuera à contribuer à rationaliser les mécanismes d'exécution et à améliorer la préparation des projets et des demandes d'aides non remboursables en s'appuyant sur sa capacité de conseil.

Conformément à l'Orientation stratégique du FEIS, le savoir-faire et les connaissances du Groupe BEI continueront à être déployés au titre du FEIS 1.0. Le Parlement et les États membres sont parvenus à un accord sur le règlement instituant le FEIS 2.0, qui a été adopté par le Parlement européen le 12 décembre 2017 et est entré en vigueur au début de 2018. La nouvelle législation permettra à la BEI de disposer de davantage de ressources et d'un allongement du calendrier de mise en œuvre du FEIS. Le FEIS 2.0 touchera également de nouveaux secteurs en s'inscrivant dans une perspective globale privilégiant le financement de projets conformément aux objectifs fixés par l'Accord de Paris pour la transition vers une économie sobre en carbone. Tout en reconnaissant la nature axée sur le marché du FEIS, la BEI aura pour objectif à cet égard d'affecter pas moins de 40 % du financement au titre du FEIS, dans le cadre du volet Infrastructures et innovation (hors soutien financier aux PME et petites ETI au titre du FEIS), à des projets comprenant des composantes qui contribuent à l'action en faveur du climat. La plateforme européenne de conseil en investissement jouera également un rôle accru en fournissant une assistance technique aux promoteurs de projets de sorte que le soutien du FEIS bénéficie à davantage de régions et de secteurs encore.

À ce jour, le Groupe BEI est bien le principal agent de mise en œuvre des instruments financiers et des programmes de conseil financés par le budget de l'UE. Sur la base de l'expérience empirique du Groupe BEI et des leçons qui en sont tirées, en particulier dans le cadre du FEIS, l'étroite collaboration avec la Commission, le Parlement et les États membres sera poursuivie dans l'optique d'améliorer le cadre de mise en œuvre et la conception des instruments financiers et activités de conseil financés au titre du CFP pour l'après-2020.

Dans son « Document de réflexion sur l'avenir des finances dans l'UE », la Commission plaide pour un accroissement de la part du budget de l'UE qui serait réservée aux instruments financiers. Le Groupe BEI pourrait encore renforcer sa contribution à l'optimisation de l'incidence des instruments financiers financés par le budget de l'UE, tout en veillant à poursuivre pleinement son rôle de banque de l'UE à l'appui de l'investissement. Cette évolution pourrait porter non seulement sur l'augmentation des volumes de financement de la Banque au titre des mandats, mais aussi sur le renforcement du rôle du Groupe BEI en tant que gestionnaire central des fonds ou mandant.

Le CFP pour l'après-2020 représente par conséquent l'occasion d'asseoir la position institutionnelle de la banque de l'UE, sachant que le Groupe BEI se place lui-même comme le partenaire naturel de l'UE pour la mise en œuvre des instruments financiers et garanties budgétaires à l'échelle de l'Union financés sur le budget de l'UE. Parallèlement, la BEI est consciente de la nécessité de traiter les préoccupations concernant la dépendance relative des activités financées sur le budget de l'UE par rapport aux activités à ses propres risques et elle continuera à étudier de nouveaux moyens d'action susceptibles de mener à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE de manière optimale. Dans ce cadre, le Groupe BEI pourrait proposer « des instruments financiers emblématiques » de sorte que l'incidence des fonds des contribuables affectés aux investissements à l'échelle de l'UE soit à la fois maximisée et visible.

L'élaboration et l'utilisation plus poussées d'instruments de garantie, comme la garantie couvrant les premières pertes, qui s'appuient sur des contributions budgétaires de l'UE, limiteraient le recours à la capacité de prise de risque de la BEI tout en optimisant l'effet de levier sur les ressources budgétaires de l'UE. La création et la mise en œuvre d'instruments emblématiques perfectionnés et nouveaux devraient, toutefois, s'appuyer sur l'expérience sans pareille de la banque de l'UE jusqu'à présent dans ce domaine afin d'assurer un déploiement à plus grande échelle. Ces instruments devraient aussi être assortis d'une tarification adaptée pour refléter l'efficience des mécanismes d'exécution de manière à assurer un bon rapport coût-efficacité des ressources internes nécessaires à leur mise en œuvre.

La mise en œuvre des nouvelles priorités européennes définies dans le programme de l'UE pour l'après-2020 pourrait toutefois nécessiter un important surcroît de ressources du budget de l'UE qui sont limitées. La BEI reste la mieux placée pour travailler avec la Commission à la définition des domaines qui seraient plus efficacement ciblés par des instruments financiers et à l'optimisation de l'utilisation de ces ressources. Il sera important de pouvoir soutenir un large champ d'application des activités au titre d'un mandat donné de manière à disposer de la souplesse nécessaire pour répondre à la demande du marché et aux besoins prioritaires dans le cadre des mandats déjà en vigueur, plutôt que de concevoir des mandats supplémentaires à chaque fois qu'une nouvelle situation se présente. Parallèlement, comme indiqué ci-dessus, il faudra déterminer un équilibre entre le volume d'activité de la BEI bénéficiant du soutien du budget de l'UE qui est politiquement acceptable et le volume d'activité du Groupe BEI (avec un bon équilibre des risques entre activités classiques et Activités spéciales) à ses propres risques.

Pour les services de conseil, la Banque vise à établir un mécanisme transversal pour compléter les programmes en vigueur à l'appui d'objectifs stratégiques spécifiques de manière à pouvoir relever les nouveaux défis avec davantage de souplesse (comme les demandes couvrant plusieurs objectifs et secteurs stratégiques). Les programmes en vigueur, dont certains ont gagné une forte notoriété, devraient se poursuivre au-delà de 2020 ; leur portée et leur justification économique restent à confirmer et des efforts devront certainement être déployés pour réduire la fragmentation et accroître la souplesse de mise à disposition du savoir-faire existant avec l'instauration d'un mécanisme transversal. Une telle approche s'appuierait sur le modèle de la plateforme européenne de conseil en investissement et permettrait également à la Banque de mobiliser le savoir-faire de ses partenaires, comme les INPE et d'autres IFI, dans la mesure du possible.

La Commission devrait rester la principale source de financement des services de conseil de la BEI ; une enveloppe suffisante d'aides non remboursables sera nécessaire pour permettre à la Banque de continuer à proposer ses services et de conserver une équipe d'experts appropriée pour conférer le plus grand impact possible à son action via l'utilisation de « fonds intelligents » combinant son savoir-faire aux financements de la Commission. D'autres sources de financement (contributions d'autres donateurs et, le cas échéant, commissions facturées aux bénéficiaires) continueront à être recherchées. La BEI examinera également la possibilité de compléter les financements de la Commission par des contributions sur ses propres ressources, comme elle le fait déjà pour Jaspers, la plateforme européenne de conseil en investissement, l'IRE et d'autres programmes de services de conseil.

L'alignement des intérêts du Groupe BEI avec la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE est reconnu dans le règlement financier de l'UE en vigueur. Dans ce cadre, les instruments financés sur le budget général de l'UE qui ont été confiés au Groupe BEI sont généralement régis par les accords-cadres financiers et administratifs (ACFA) correspondants entre l'UE et la BEI ou entre l'UE et le FEI qui énoncent les règles communes au titre du règlement financier et par une convention de délégation établissant les conditions spécifiques propres au mandat concerné. Globalement, l'ACFA a contribué à une plus grande harmonisation des modalités et conditions applicables à l'ensemble des mandats financés par la Commission, bien que tous ses desseins ne se soient pas concrétisés.

- Initiatives avec les institutions nationales de promotion économique (INPE)

Les INPE sont des partenaires fondamentaux du Groupe BEI et leur importance va croissant, s'étendant de la coopération commerciale classique (comme les prêts intermédiés et les cofinancements) jusqu'aux échanges plus stratégiques sur la manière de relever ensemble les grands défis économiques et sociaux de l'UE.

Dans le contexte du FEIS, une nouvelle approche a été mise au point pour refléter l'importance de la coopération de la BEI avec les INPE, consistant notamment à assurer une plus grande additionnalité sous la forme d'instruments de partage de risques ou de subordination. Ce remaniement a permis et permettra la conception et le lancement d'une gamme de nouveaux produits, en particulier des plateformes d'investissement et des dispositifs avec partage des risques. Les services de conseil sont un autre domaine de

coopération en plein essor. Une série de protocoles d'accord ont été signés avec les INPE dans le cadre de la plateforme européenne de conseil en investissement et il est prévu, au stade suivant, que les INPE fournissent des services de conseil pour le compte de cette plateforme.

Le Groupe BEI serait en mesure de profiter davantage d'une coopération poussée avec les INPE tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE (ce que solliciteront probablement la Commission, le Conseil et le Parlement par-delà le contexte du programme de l'UE pour l'après-2020), fondée sur la subsidiarité et la proportionnalité ainsi que sur une délimitation des activités commerciales. Cette coopération, en particulier la coordination des points de vue sur des enjeux pertinents relevant des politiques de l'UE et le partage des connaissances découlant de l'expérience de la Banque en vertu des mandats actuels, pourrait également se justifier à la lumière des caractéristiques et intérêts sensiblement comparables des modèles d'activité de ces institutions.

- Initiatives avec les banques multilatérales de développement

La BEI dispose de différents canaux de coopération avec les BMD, comme indiqué au chapitre 1 et aux points i. et ii. de ce chapitre 2. En 2018, la BEI s'emploiera aussi à renforcer globalement la coopération avec les BMD.

ii. Apporter une valeur ajoutée : d) mesure et démonstration de la valeur ajoutée et des incidences

La BEI dialogue avec d'autres BMD, en réponse aux sollicitations des ministres aux réunions du G7 et du G20 visant à renforcer l'efficacité de la coordination entre institutions financières internationales, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable de l'UE à l'horizon 2030. Ils appellent notamment les BMD à travailler à des cadres communs pouvant démontrer et identifier l'additionnalité de leurs investissements avec le secteur privé, l'optimisation des bilans, l'amélioration des conditions d'investissement dans les infrastructures et le rapport coûts-résultats qu'elles présentent à leurs actionnaires. Ces cadres devront inévitablement prendre en compte la nature et les objectifs spécifiques de chaque BMD, mais la définition de ce que recouvrent l'additionnalité et le rapport coûts-résultats pour la communauté des BMD conférera une nouvelle dimension de responsabilité et de transparence à chaque institution participante, BEI comprise.

Sur la base d'une démarche de modélisation macroéconomique, les incidences sur les niveaux du PIB et de l'emploi ont été évaluées à l'échelle de l'UE en s'appuyant sur des informations détaillées sur le type, la situation et le calendrier des investissements au titre du FEIS ou d'autres investissements soutenus par le Groupe BEI. La Banque affinera ses outils d'évaluation des incidences macroéconomiques de ses activités sur la croissance et l'emploi en Europe, afin de mieux tenir compte des enjeux plus larges de responsabilité. Le Groupe BEI continuera à mener des évaluations détaillées par projet sur les résultats et retombées directs attendus et effectifs des projets qu'il soutient. Une approche de modélisation macroéconomique complémentaire sera également mise en œuvre pour prendre pleinement en compte les effets indirects et induits des projets (par exemple, les effets de la modernisation d'un réseau ferroviaire sur les coûts commerciaux et des échanges et sur l'accès au marché du travail).

iii. Veiller à la viabilité financière et au maintien de la confiance des investisseurs

La solidité financière de la Banque, que reflète sa qualité de crédit élevée, et la stabilité de son modèle économique constituent des conditions fondamentales pour sa stratégie de collecte de ressource efficace et durable. La confiance des investisseurs repose également sur l'assise financière de la BEI et sur la solidité et la disponibilité du soutien que lui accordent ses actionnaires, les États membres de l'UE. Ces deux éléments sont et resteront déterminants pour permettre à la BEI de conserver son statut à part d'émetteur supranational de titres de référence sur le marché. La qualité de crédit élevée de la BEI reste une exigence pour la stratégie globale de collecte de ressources, l'objectif étant l'optimisation sur une base durable de ses coûts d'emprunt et le maintien de la liquidité, de la transparence et de la diversification de ses sources de financement. Dans cette optique, la Banque poursuivra son engagement et son dialogue avec les investisseurs et les agences de notation de sorte à gérer leurs attentes et les tenir informés en amont de toute évolution potentielle pertinente, comme l'issue des négociations au titre de l'article 50.

De ce fait, la BEI doit exercer sa capacité à assumer des risques de manière rigoureuse, afin de maintenir sa stabilité financière. Par conséquent, elle s'appuiera sur de solides procédures de gestion des risques et acceptera d'assumer des risques de crédit, de marché et de liquidité jusqu'à des niveaux conformes aux limites de sa propension au risque, c'est à dire le niveau de risque qu'elle est disposée et apte à encourir dans le cadre de sa mission publique et de ses objectifs.

La propension au risque de la BEI est définie dans le Cadre de référence de la propension au risque qui continuera à faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. Ce cadre de référence permet à la Banque d'évaluer à tout moment si elle se maintient ou pas dans le périmètre de sa propension au risque. Il restera du ressort du Conseil d'administration d'approuver et de contrôler les limites du cadre de la propension au risque à l'échelle de la Banque.

Lorsqu'elle se fixe des objectifs opérationnels et définit les volumes de prêt et l'éventail d'activités appropriés, la Banque tient compte des arbitrages indispensables entre les différents types de risques qu'elle peut assumer, avec pour but ultime d'optimiser la valeur ajoutée globale transférée à l'économie réelle tout en préservant sa viabilité financière à long terme. Compte tenu des contraintes et des défis exposés au chapitre 1, la BEI adoptera une approche prudente et ne prendra que des engagements à court terme dans des limites de risque acceptables de manière à intégrer la souplesse requise pour sa planification à moyen et plus long terme.

La BEI recherchera des techniques d'atténuation des risques lorsque cela est possible ; elle continuera à bénéficier, par exemple, des dispositifs de rehaussement de crédit sur des portefeuilles avec la garantie de l'UE au titre du FEIS, qui lui permettent de toucher de nouveaux clients, secteurs et marchés à plus haut risque, tout en restant dans le périmètre de sa propension au risque. À cet effet, la priorité sera donnée aux nouvelles initiatives mises en œuvre au titre des mandats qui reposent sur le partage des risques ou d'autres facteurs de réduction de la consommation en capital.

Par le passé, les revenus d'intermédiation sur prêts, les produits de la tarification des risques et le rendement des fonds propres investis constituaient les principaux facteurs de stabilité du flux de recettes de la Banque, lui permettant d'accroître ses réserves et d'étayer la croissance de son activité. Toutefois, si le niveau actuellement peu élevé des taux d'intérêt perdure, cela pèsera inévitablement sur le futur rendement potentiel des fonds propres investis de la Banque.

Les investissements importants dans la mise en œuvre du FEIS 1.0, les négociations et la mise au point du FEIS 2.0 ainsi que dans d'autres mandats, notamment les programmes de conseil auxquels la BEI contribue, ont pesé sur la structure du coefficient d'exploitation de la Banque ces dernières années. En outre, à moyen terme, la nature complexe et plus risquée des nouveaux produits financiers devrait alourdir les tâches de suivi et de restructuration propres à chaque projet, avec des incidences sur les ressources nécessaires.

Cela montre que, si la demande du marché et les besoins prioritaires peuvent réclamer le recours à des produits financiers dits à plus haut risque, toute réorientation de l'offre de la Banque vers des activités à plus haut risque nécessitant davantage de ressources au détriment des prêts intermédiés plus classiques devra être soigneusement pesée.

iv. S'appuyer sur le personnel et la capacité de réponse de l'organisation

Le travail en équipe, la diversité, la planification à long terme, l'ouverture et la simplicité ont été et resteront, ces prochaines années, les valeurs d'appartenance fondamentales. Chacun à la Banque doit travailler au mieux de ses capacités et avoir une attitude volontariste au service des membres et des clients de l'institution, en collaborant sans relâche à l'obtention de résultats. Cela sera possible grâce à la diversité, aux compétences, au talent, à l'engagement et aux connaissances du personnel ainsi qu'à son savoir-faire spécialisé qui permet à la Banque de proposer des solutions et de nouveaux produits dans un large éventail de domaines. Il convient toutefois de cultiver ces talents ; la diversité des points de vue et des attitudes adoptés par différentes générations au sein du personnel doit être acceptée et gérée de manière appropriée.

Employeur moderne, la BEI continuera aussi à travailler à des solutions technologiques plus flexibles, à des politiques de ressources humaines adaptées et à la diffusion de l'utilisation d'outils collaboratifs en son sein. L'amélioration constante de la mixité hommes-femmes aux différents niveaux d'encadrement de la Banque reste une priorité.

À partir de 2018, la Banque adoptera des stratégies plus souples et plus réactives en matière de dotation en personnel. Ces prochaines années, l'accent sera mis sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines, et plus particulièrement sur le développement des compétences et les performances, la culture, la direction d'équipe, la diversité et l'inclusion. Les membres du personnel seront en mesure de connaître une évolution professionnelle conforme à leur potentiel comme aux besoins et attentes de la Banque. Une attention particulière sera portée à la stratégie en matière de diversité et d'inclusion à la BEI pour la période 2017-2021, avec par exemple l'introduction d'objectifs de parité de sorte à accroître la proportion de femmes dans tous les postes d'encadrement et de direction.

L'ensemble du personnel est invité à réfléchir sur de nouvelles bases, à poser des questions et à apporter en permanence des améliorations, de sorte que la BEI parvienne à de meilleures réponses pour ses produits, ses méthodes de travail, son organisation et sa gouvernance, ses marchés ou ses partenaires. Toutefois, ces progrès passeront par des investissements qui permettront à la Banque de mener ses activités avec un degré plus élevé de numérisation et d'automatisation, en réduisant le ratio de main-d'œuvre employée pour des tâches manuelles, main-d'œuvre qui pourra par la suite être redéployée vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Il n'y aura pas de changement radical à court terme, mais de petites touches d'amélioration qui généreront des avancées solides et, partant, des avantages réels à long terme.

La nouvelle stratégie commune de la Banque pour IT et Gestion de l'information s'articule autour de deux grands objectifs : 1) une amélioration de la conformité et de la sécurité, et 2) de meilleures méthodes de travail qui tirent pleinement parti du potentiel des nouveaux outils et technologies. Si plusieurs initiatives sont dictées par des facteurs externes, comme la nécessité de mettre en conformité les systèmes informatiques avec les normes réglementaires obligatoires et d'autres meilleures pratiques bancaires qui s'appliquent à la Banque, la même importance continuera d'être accordée aux facteurs internes de changement et aux mesures de renforcement de l'efficacité opérationnelle.

Les actions envisagées se concentrent par conséquent plus spécifiquement sur i) la gouvernance de données et l'établissement de rapports, ii) l'amélioration de la collaboration et de la communication dans l'environnement multi-site de la BEI, iii) des méthodes informatiques accélérées pour compléter le développement classique et conférer la souplesse nécessaire pour répondre aux demandes résultant d'un environnement opérationnel plus complexe, iv) de nouvelles capacités pour les applications centrales de la Banque, en particulier pour répondre à la demande d'accès mobile renforcé, v) la conformité avec les meilleures pratiques bancaires applicables, et vi) la sécurité, l'évolutivité et l'architecture de l'entreprise. La Banque a commencé à relever ces défis en investissant autant dans les nouvelles infrastructures que dans les nouvelles applications, avec pour objectifs de rationaliser les processus, de réduire la consommation de papier et d'améliorer la communication en interne et avec des tiers.

Compte tenu du caractère pluriannuel de ces programmes et des changements importants qu'ils induisent dans le comportement du personnel, l'orientation générale devrait rester inchangée à court et moyen terme. Les efforts porteront plutôt sur le renforcement des capacités de mise en œuvre et de conduite des changements de manière à réduire les délais de mise sur le marché et à assurer l'adoption précoce de nouvelles méthodes de travail plus performantes.

v. Promouvoir la conformité, la transparence et la responsabilité

L'augmentation nette des principales activités de financement, de panachage de ressources et de services de conseil du Groupe BEI ces dernières années est allée de pair avec l'évolution de l'environnement réglementaire et le durcissement des exigences prudentielles et extra-financières qui ont une incidence sur ces activités.

Dans ce contexte et dans le droit fil de son rôle et de sa mission statutaires, la BEI doit poursuivre son action à des fins de mise en conformité avec les normes réglementaires requises et d'autres exigences applicables en matière de meilleures pratiques bancaires. Le corpus réglementaire et la compréhension des incidences y relatives sur le marché, comme les sanctions réglementaires, sont essentiels à des fins de conformité réglementaire et de démonstration de la responsabilité, de la crédibilité et de la viabilité et de la solidité financières aux yeux du public, des investisseurs et des autres parties prenantes. La BEI restera déterminée à aligner ses activités sur les meilleures pratiques bancaires qui s'appliquent à elle.

Sur cette base, la Banque continuera d'évaluer les principaux développements législatifs et réglementaires qui devraient avoir une incidence sur ses activités et de renforcer la capacité de la fonction de conformité réglementaire en interne de manière à ce que les services de la BEI soient informés des changements réglementaires et capables de mettre en œuvre les dernières évolutions en temps utile (compte tenu également des principes et orientations du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne).

La Banque réexamine actuellement aussi ses Codes de conduite et sa politique de signalement en tenant compte des meilleures pratiques et des normes des institutions européennes et des IFI et en intégrant les principes de la législation de l'UE en tant que de besoin. Le processus de réexamen vise à répertorier les valeurs déontologiques fondamentales qui sont partagées et appliquées dans l'ensemble de la Banque et à renforcer la conformité avec les règles et leur bonne application.

Les codes de conduite révisés s'efforceront d'adopter un ton généralement positif et de prendre en considération la taille accrue de la BEI, sa dimension multiculturelle et son statut spécifique non seulement de banque, mais aussi d'institution au service des politiques européennes. La consolidation de la culture d'éthique et de conformité au sein de la BEI vise à protéger davantage la réputation de la Banque, qui est entretenue et réaffirmée par un engagement collectif envers les valeurs et principes d'intégrité qu'elle s'est donnés.

Le cadre fixé par la politique de transparence de la BEI reflète et favorise l'engagement de la Banque en faveur de l'ouverture et de la transparence de manière à améliorer l'efficacité et la viabilité des projets qu'elle finance et à renforcer sa responsabilité à l'égard de l'ensemble des parties prenantes. Le dialogue avec les organisations de la société civile dans le cadre de consultations publiques sur les principales politiques de la BEI et la tenue d'ateliers et de colloques abordant des aspects spécifiques des activités de la Banque seront poursuivis afin de développer des relations mutuellement bénéfiques. Ces prochaines années, la Banque continuera à répondre à l'intérêt croissant que suscitent ses activités auprès des organisations de la société civile en répondant aux questions et en publiant ou divulguant des documents de manière à renforcer la confiance de toutes les parties. Elle poursuivra aussi ses efforts pour élargir la portée de ses interventions à un plus grand éventail de telles organisations.

La stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes renforce l'engagement de la Banque à inscrire l'égalité des sexes au cœur des activités du Groupe BEI, en définissant des actions destinées à protéger les droits féminins, en assurant aux hommes et aux femmes un accès égal aux avantages

découlant des investissements qu'elle finance et en soutenant l'autonomisation économique des femmes. Ces objectifs s'inscrivent directement dans les trois domaines d'action de la stratégie (protection, impact, investissement). En 2018, la Banque mettra en œuvre la stratégie en matière d'égalité hommes-femmes dans le cadre d'un premier plan d'action du Groupe BEI pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui servira de feuille de route. Les réalisations au titre de ce plan d'action ouvriront la voie à un renforcement de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie dans le cadre d'un deuxième plan d'action (2020-2021). Les priorités en sont la constitution du socle de connaissances de la BEI, notamment une meilleure compréhension des approches des autres institutions, le renforcement de l'engagement institutionnel de la Banque de manière à faciliter la mise en œuvre du plan, le recentrage de la Banque sur les approches qui conviennent le mieux aux besoins de son activité et le développement de ses capacités dans les trois domaines thématiques suivants :

- la mise en œuvre du volet de **protection** fournira un cadre d'audit préalable ad hoc pour la BEI de manière à pouvoir évaluer, prévenir et atténuer les répercussions et les risques de ses investissements pour les femmes et les filles ;

- l'action **d'impact** contribuera à améliorer la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités de la BEI, de manière à refléter les bonnes pratiques dans les différentes régions ainsi que dans les différents secteurs ;

- le volet d'**investissement** consistera à répertorier les priorités géographiques et la pertinence des instruments destinés à soutenir l'autonomisation économique des femmes. Il déterminera également la meilleure manière pour la Banque d'influer sur l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail.

En 2018, la politique révisée du Groupe BEI concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur. Le mécanisme de traitement des plaintes est le principal outil à la disposition du Groupe BEI pour traiter les préoccupations du public concernant une éventuelle mauvaise administration dans le droit fil des normes et de la jurisprudence établies par le Médiateur européen. Dans le cadre de la politique révisée, il est proposé de constituer un comité ad hoc pour la passation de marchés dans le cadre des projets du fait de la nature spécifique de ce type de plainte. Le nombre de plaintes gérées dans le cadre du mécanisme de traitement des plaintes devrait continuer à augmenter sous l'effet d'une combinaison de facteurs, notamment la complexité accrue des opérations de la BEI et le grand nombre de nouvelles contreparties, mais aussi la visibilité accrue des activités de la Banque.

Les mécanismes de contrôle et de responsabilité en vigueur dans la Banque seront renforcés par la mise en œuvre d'une politique d'exclusion destinée à assurer la réalisation des objectifs de la politique antifraude de la BEI. Les analyses préventives d'intégrité s'avèrent un outil préventif extrêmement utile pour détecter et rendre compte des cas de fraude et de corruption dans les projets de la BEI et leur efficacité sera encore améliorée en augmentant le nombre de ces analyses que la Banque mène chaque année.

La BEI procède à des évaluations indépendantes de ses activités qui lui permettent de rendre compte des opérations menées par le passé et d'en tirer des enseignements pour l'avenir, ce qui revêt une importance particulière compte tenu de l'évolution de la Banque

et de son environnement. Á l'avenir, la BEI privilégiera de plus en plus les examens portant sur des évaluations thématiques dans des domaines d'importance stratégique, comme les évaluations en cours des mandats et du FEIS.

La Banque accorde une grande attention aux principes de conformité, de transparence et de responsabilité. Elle communique déjà des informations extra-financières spécifiques dans le cadre d'initiatives comme la publication des fiches techniques sur les aspects sociaux et environnementaux de chaque projet et l'établissement de son rapport annuel sur la durabilité conformément aux normes de la Global Reporting Initiative. La Banque fera son possible pour rester en pointe en matière de divulgation d'informations non financières, veiller à la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de viabilité et améliorer ses propres performances environnementales, notamment en matière de marchés publics écologiques, avec la mise en place d'un système de gestion environnementale conforme au système européen de management environnemental et d'audit. Elle entend également faire renouveler la certification environnementale des bâtiments de son site principal suivant la méthode d'évaluation BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology).

3. Plan d'activité 2018 du Groupe BEI

Introduction

Le Plan d'activité pour 2018 a été élaboré en tenant compte du Contexte opérationnel exposé au chapitre 1. L'optique à plus long terme est décrite dans le Cadre opérationnel au chapitre 2. De fait, le Plan d'activité présenté ici est moins narratif que ceux des années précédentes, mais il contient toujours du texte et des chiffres spécifiques relatifs à chacun des éléments clés.

Le Plan d'activité et les décisions portent seulement sur 2018. Toutefois, des indications préliminaires pour 2019 et 2020 sont fournies dans les tableaux et les graphiques présentés au chapitre 3 en tablant sur le maintien du rythme de l'activité de prêt. En 2018, l'état d'avancement des négociations au titre de l'article 50 fera l'objet d'un suivi attentif.

Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du Plan d'activité 2018 tel que décrit dans le présent document, le Conseil d'administration a approuvé les éléments suivants :

Programme de prêt

I. Volumes de décaissements visés : 56 à 61 milliards d'EUR pour 2018.

II. Volumes totaux de nouvelles signatures : 67 milliards d'EUR (+10 %/-20 %) pour 2018.

Programme d'emprunt

III. Autorisation globale d'emprunter pour 2018 un montant maximum de 65 milliards d'EUR et mise en œuvre d'opérations de gestion de trésorerie et de produits dérivés.

Budget

IV. Dépenses et recettes du budget d'exploitation et du budget d'équipement pour 2018. Le budget total pour les dépenses d'exploitation est de 1 025,3 millions d'EUR, ce qui se traduit par un taux de couverture des coûts de 155 %.

V. Délégation au Comité de direction des décisions concernant le budget des charges de personnel et dépenses d'exploitation en rapport avec les accords de mandat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration pour ces mandats soit respecté (comme avalisé dans le Plan d'activité 2017-2019).

VI. Principe d'une mise à disposition, en 2018, des ressources supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre d'autres initiatives nouvelles dès lors que le Conseil d'administration les aura approuvées et aura été informé de leur incidence sur le budget et sur la couverture des coûts pour 2018.

Plan d'activité 2018

Situation macroéconomique et géopolitique

Après une année 2017 très encourageante, les prévisions de croissance récentes[1] ont été revues à la hausse et tablent désormais sur une progression du PIB légèrement supérieure à 2 % pour l'économie européenne en 2018. Cette croissance est de plus en plus généralisée et portée par la demande locale. Les investissements ont été revus à la hausse pour 2018 et devraient augmenter à un rythme près de deux fois plus rapide que le PIB. Les investissements représentent en moyenne 20,5 % du PIB dans les États membres périphériques, où ils sont fortement soutenus par les Fonds ESI, et 20 % dans les autres États membres, où ils présentent une plus grande hétérogénéité. Parallèlement, la situation s'améliore sur le marché du travail et le chômage recule. L'inflation de base devrait rester stable, à un niveau inférieur à 2 % dans l'UE et nettement inférieur à 2 % dans la zone euro, la solidité de la monnaie étant un facteur important. Les conditions de financement devraient également continuer à s'améliorer.

L'UE est confrontée à d'importants défis économiques en 2018, et notamment à l'impact de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE et aux déficits croissants d'investissement dans les infrastructures, en particulier dans les États membres de la zone euro soumis à des contraintes budgétaires, ce qui nuit à la convergence.

Les prévisions pour 2018 indiquent une croissance économique mondiale modérée, avec des investissements représentant en moyenne 25 % du PIB. La plupart des économies avancées de la planète devraient croître à un rythme proche de 2 % et afficher des taux d'investissement d'environ 20 %. Sous l'impulsion des marchés émergents, la croissance économique mondiale va retrouver les moyennes historiques dans les années à venir, avec des taux d'investissement nettement supérieurs à 30 %.

Une description plus détaillée des défis et des perspectives pour l'UE et la BEI est proposée dans le chapitre 1.

Programme de prêt (ressources propres de la BEI)

Dans l'élaboration de son programme général de prêt, la Banque a chiffré l'orientation pour le volume total de prêt à 67 milliards d'EUR en 2018, avec une fourchette de variation accrue de +10 %/-20 %. Cette fourchette de variation permettra à la Banque de répondre, en cas d'urgence, à des défis et des demandes à court terme. Le nombre d'opérations distinctes ne devrait pas varier mais leur taille devrait être plus modeste du fait que les activités spéciales à plus haut risque contribuent dans des proportions toujours plus élevées au volume de prêt du Groupe BEI (se reporter au graphique 1).

Dans un environnement politique incertain à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, la Banque doit rester attentive à ce que les niveaux d'activité soient et demeurent financièrement viables et alignés sur sa capacité de prise de risque. En cette période marquée par les changements, la fourchette de variation permet également d'agir avec

[1] Sur la base des prévisions de la Commission (novembre), de la BCE (septembre) et du FMI (octobre).

une certaine prudence pour préserver la confiance tant des investisseurs que des emprunteurs à l'égard de la BEI.

Le graphique 1 reflète l'évolution récente et les prévisions relatives au programme de prêt sur les ressources propres de la BEI en 2018 et s'accompagne d'indications préliminaires pour 2019 et 2020. La ventilation par région (dans l'UE et hors UE) est indiquée dans le tableau 1.

Graphique 1 – Évolution du programme de prêt de la BEI

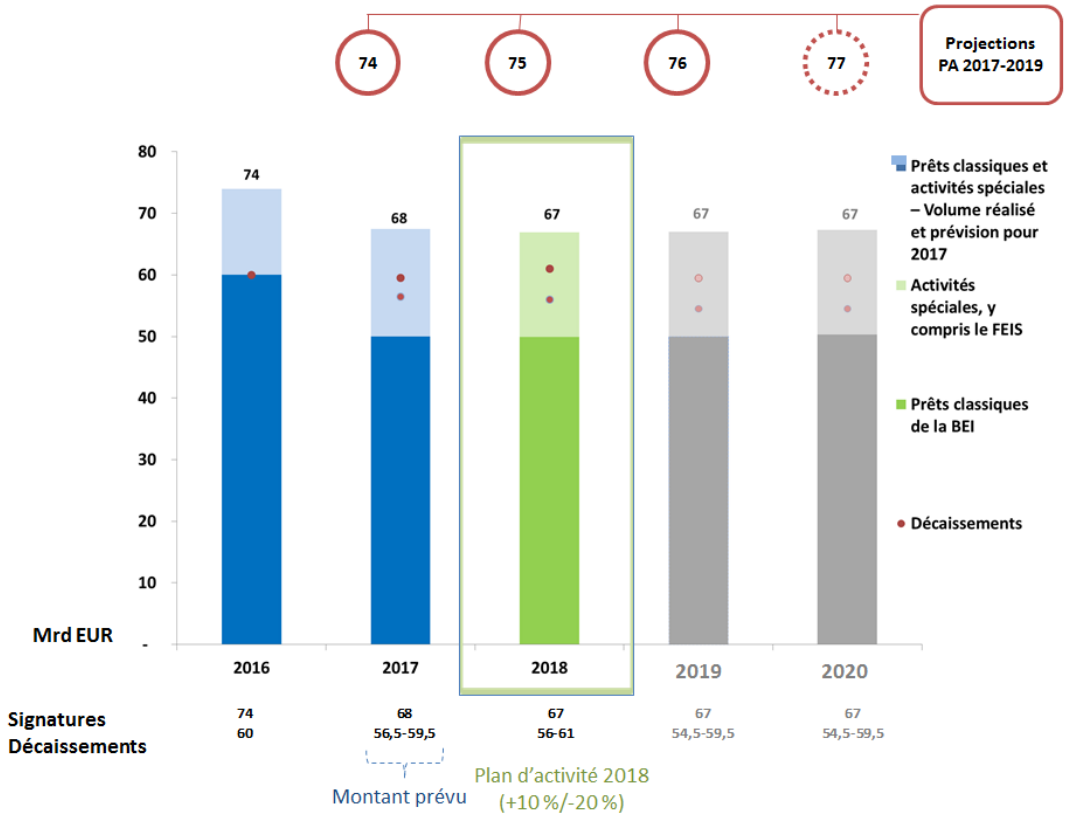

Programme de prêt – Objectifs et stratégies

Le tableau 1 présente la ventilation des niveaux de signatures et de décaissements par région.

Tableau 1 – Signatures et décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Mrd EUR	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019 Montants indicatifs	2020 Montants indicatifs	Moyenne 2018-2020
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE	54,1	51,0-54,0	50,3-55,3	48,6-53,6	48,6-53,6	49,2-54,2
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	6,0	5,5	5,7	5,9	5,9	5,8
Total des décaissements	**60,1**	**56,5-59,5**	**56,0-61,0**	54,5-59,5	54,5-59,5	55,0-60,0
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	66,5	60,5	58,5	58,5	58,5	58,5
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	7,6	7,5	8,5	8,5	8,5	8,5
Total des signatures	**74,1**	**68,0**	**67,0**	67,0	67,0	67,0

Les orientations pour les signatures (y compris celles relatives aux activités spéciales et aux objectifs fondamentaux de politique publique) sont assorties d'une fourchette de variation de +10 %/-20 % de manière à ménager de la souplesse dans un marché et un contexte politique changeants, en particulier s'agissant de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Les décaissements s'appuient sur les orientations chiffrées pour les signatures et sont présentés sous forme de fourchettes.

Dans l'UE

Le volume total de signatures dans l'UE devrait s'établir à 58,5 milliards d'EUR par an à court terme. Cette orientation chiffrée de l'activité de prêt reflète les besoins du marché envisagés à ce stade et tient compte de l'hétérogénéité de la reprise économique dans l'UE. Il est souligné que, du fait de la fourchette de variation de +10 %/-20 % susmentionnée, l'orientation chiffrée pour le volume total de prêt dans l'UE à 27 reste conforme à celle indiquée dans le Plan d'activité 2017-2019. En tant que banque de l'UE, la BEI continue de concentrer son action sur des projets viables dans tous les États membres, en accordant la priorité aux projets et secteurs contribuant à la croissance à long terme, à la compétitivité et à l'emploi dans l'UE.

Le programme de prêt de la Banque reste centré sur la mise à disposition de ses produits standard hautement pertinents et également sur la recherche active de possibilités de combler les lacunes du marché et d'apporter de la valeur ajoutée par le financement de projets plus complexes et plus risqués. En effet, les activités spéciales, qui présentent un risque plus élevé, et notamment les opérations au titre du FEIS et d'autres initiatives de partage des risques, devraient se maintenir à des niveaux d'environ 25 % du volume total à court terme ; près de 85 % de ces activités à haut risque sont menées dans le cadre de mandats de tiers.

Le déploiement en cours du produit de partage des risques sur portefeuille et de la stratégie de la BEI en matière de fonds propres dans le cadre du FEIS implique une augmentation considérable de la diversité des produits pour la Banque. La BEI continuera de chercher de nouvelles possibilités de rehaussement de crédit via des garanties ou des opérations de titrisation, ou d'absorption des risques encourus par des entreprises innovantes dans leur phase initiale de développement, par exemple dans le cadre du programme InnovFin.

Il est prévu que l'activité reste centrée sur les opérations de moindre dimension, avec un grand nombre d'opérations avec de nouveaux clients, en particulier au titre des activités spéciales pour lesquelles le risque est plus élevé. En effet, en raison des efforts continus déployés pour élargir la clientèle de la BEI en 2017, sur la période de référence s'achevant à fin octobre, environ 51 % des clients (soit environ 160 clients) étaient de nouveaux clients de la Banque[2].

[2] Nouveaux clients, y compris clients n'ayant pas signé de nouveau contrat de financement avec la BEI ces cinq dernières années.

Hors de l'UE

Comme le montre le tableau 1, la Banque prévoit des volumes de signature à l'extérieur de l'UE légèrement inférieurs à ceux indiqués précédemment dans le Plan d'activité 2017-2019. Si les perspectives révisées résultent globalement de l'approche prudente adoptée par la Banque dans la détermination de ses objectifs, elles tiennent compte en particulier d'un ajustement de ses activités de prêt en Turquie.

Hors de l'UE, l'activité de prêt restera centrée sur la modernisation et l'extension des infrastructures économiques de base comme les routes, les réseaux d'électricité – y compris les interconnexions régionales –, et l'approvisionnement en eau, outre l'appui au développement du secteur privé local. L'initiative Résilience économique devrait faire augmenter les volumes de signature dans les pays voisins du Sud, en particulier à l'appui du secteur privé. La répartition régionale de l'activité de la BEI sera déterminée en fonction de la décision attendue concernant le nouveau mandat de prêt extérieur. La lutte contre les changements climatiques et la contribution à l'action en faveur du climat en tant que « bien mondial » reste une priorité de prêt pour d'autres régions hors UE, notamment en Asie et en Amérique latine, aux fins de l'engagement pris par la Banque de consacrer 35 % des volumes de financement dans les pays en développement à l'action en faveur du climat à l'horizon 2020.

Pour des informations plus détaillées sur l'évolution de la demande du marché et des besoins prioritaires d'intervention de la BEI dans l'UE ainsi que dans les pays préadhésion, les pays voisins et les pays partenaires, se référer au chapitre 2.

Programme de prêt – Principaux défis et réponses

– Défis depuis la sélection et jusqu'à la signature des projets

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés pour les opérations relevant du FEIS, l'évolution de l'activité dans l'UE sera encore plus centrée sur les projets et opérations pouvant bénéficier de la garantie au titre du FEIS. Les expériences de la Banque montrent que les opérations au titre du FEIS nécessitent des ressources beaucoup plus importantes que les opérations classiques. Ces opérations sont en règle générale de plus petite dimension et plus complexes, impliquent de nouveaux clients et sont assorties d'exigences élevées en matière de documentation et de transparence. Afin d'améliorer sa réactivité et de raccourcir le cycle du projet jusqu'à la signature dans l'intérêt des clients, la Banque vise un niveau plus élevé de standardisation et envisage de rationaliser plus avant les procédures d'instruction et d'approbation des projets.

La réalisation des objectifs fixés pour l'action en faveur du climat demeure un défi. Afin d'assurer que la contribution de la Banque à l'action en faveur du climat à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE atteigne ses objectifs, la réserve de projets fera l'objet d'un suivi étroit tout au long de l'année, chaque nouveau projet étant évalué au début du cycle du projet afin de déterminer sa contribution à l'atténuation des changements climatiques et (ou) à l'adaptation à leurs effets et de permettre, de bonne heure, l'établissement de priorités là où cela est nécessaire.

L'évolution de l'activité de prêt hors de l'UE sera principalement dictée par le MPE 2014-2020 révisé, ainsi que par la capacité à identifier des opérations susceptibles de

bénéficier d'un financement en dehors des mandats, dans le cadre des mécanismes sur risques propres. Ces derniers devront être renouvelés ou reconstitués après l'adoption du MPE 2014-2020 révisé à l'issue de l'examen à mi-parcours. Se référer également au chapitre 2.

En outre, la Banque a constitué une solide réserve de projets dans le cadre de l'initiative Résilience économique, avec pour objectif ultime une augmentation de 6 milliards d'EUR afin de mobiliser jusqu'à 15 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires. Toutefois, la mise en œuvre de certains éléments dépendra également de la mobilisation effective des ressources des donateurs requises. Pour plus d'informations sur l'initiative Résilience économique, se référer au chapitre 2.

On note déjà que l'évolution à l'extérieur de l'UE au-delà de 2018 reste subordonnée à l'approbation d'un nouveau cadre pour l'activité de prêt dans le domaine des infrastructures financée sur les ressources propres de la BEI dans les pays ACP.

La capacité d'absorption est toujours l'un des goulets d'étranglement dans la mise en œuvre des projets à l'extérieur de l'UE. Dans ce contexte, le rôle de conseil de la BEI et son appui sous forme d'assistance technique seront renforcés pour accompagner son soutien financier.

– Défis jusqu'aux décaissements

Dans l'UE, l'absorption des fonds de la BEI dépend fortement de l'attrait de la tarification de la Banque et de la capacité de celle-ci à générer de la valeur ajoutée financière. La Banque continuera à gérer avec soin sa politique de tarification afin de pouvoir apporter cette valeur ajoutée financière et conserver son autonomie financière. Le rythme des décaissements pourrait également être freiné par le nombre croissant d'opérations plus petites et plus complexes, conjugué à une proportion plus élevée de nouveaux clients. Jusqu'ici, toutefois, la Banque a pu maintenir des niveaux élevés de décaissement.

À l'extérieur de l'UE, les décaissements continuent d'être soumis à une volatilité accrue en raison des incertitudes qui prévalent dans un environnement intrinsèquement plus instable sur le plan politique et économique.

Un décalage entre les signatures et les décaissements reste inévitable, reflétant le rythme de mise en œuvre des projets. Ces dernières années, la hausse du volume des signatures a entraîné une augmentation du stock de prêts non décaissés que la Banque continuera de gérer activement.

Programme de prêt – Objectifs de politique publique

La BEI continue d'œuvrer à la réalisation de ses deux grands objectifs stratégiques, à savoir la cohésion économique et sociale au sein de l'UE et l'action en faveur du climat, auxquels s'ajoutent les quatre objectifs fondamentaux de politique publique que sont l'innovation, le financement des PME et des ETI, les infrastructures et l'environnement.

Le tableau 2 présente les orientations chiffrées relatives aux objectifs fondamentaux de politique publique pour 2018, ainsi que des indications préliminaires pour 2019 et 2020. En maintenant au plus élevé la proportion de prêts contribuant à l'amélioration de l'accès aux financements pour les PME et les ETI, la Banque continuera de favoriser la

croissance et l'emploi. Parallèlement, les nouvelles orientations seront encore plus ambitieuses en matière de promotion de la compétitivité via l'appui à l'objectif fondamental de politique publique concernant l'innovation.

Globalement, 30 % du total des signatures devraient contribuer à la cohésion économique et sociale et à la convergence, un chiffre qui est conforme aux volumes visés ces dernières années. L'orientation annuelle de la contribution à l'action en faveur du climat est de 26 % au moins, mais l'objectif qu'a précédemment annoncé la Banque de consacrer 35 % de ses financements à l'extérieur de l'UE à l'action en faveur du climat d'ici à 2020 reste valable à ce stade.

Tableau 2 – Objectifs de politique publique

Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique	Unité	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019	2020	Moyenne 2018-2020
					Montants indicatifs		
Innovation	**Mrd EUR**	**13,5**	**14,0**	**15,3**	15,3	15,3	15,3
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*13,2*	*13,8*	*14,9*	*14,9*	*14,9*	*14,9*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*0,3*	*0,2*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*
Financement des PME et des ETI*	**Mrd EUR**	**24,6**	**20,5**	**18,4**	18,4	18,4	18,4
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*21,4*	*18*	*15,7*	*15,7*	*15,7*	*15,7*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*3,2*	*2,5*	*2,7*	*2,7*	*2,7*	*2,7*
Infrastructures	**Mrd EUR**	**19,2**	**17,0**	**16,8**	16,8	16,8	16,8
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*17,6*	*15,0*	*14,4*	*14,4*	*14,4*	*14,4*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*1,6*	*2,0*	*2,4*	*2,4*	*2,4*	*2,4*
Environnement	**Mrd EUR**	**16,8**	**16,5**	**16,5**	16,5	16,5	16,5
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*14,4*	*13,7*	*13,5*	*13,5*	*13,5*	*13,5*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*2,4*	*2,8*	*3,0*	*3,0*	*3,0*	*3,0*
Total des signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE	**Mrd EUR**	**74,1**	**68,0**	**67,0**	67,0	67,0	67,0
Signatures contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence (au sein de l'UE, de l'AELE et des pays préadhésion)	%	*29,6*	*29,0*	*30,0*	*30,0*	*30,0*	*30,0*
Signatures contribuant à l'action en faveur du climat (total BEI)	%	*26,3*	*25,8*	*26,0*	*26,1*	*26,3*	*26,1*

* Hors signatures du FEI qui, du point de vue du Groupe BEI, contribuent à hauteur de 100 % à la réalisation de l'objectif de politique publique relatif au financement des PME et ETI (9,4 milliards d'EUR en 2016).

En 2016, la Banque a dépassé son objectif global de signatures (74,1 milliards d'EUR, contre un objectif de 71 milliards d'EUR) et le surcroît de signatures a soutenu l'objectif de politique publique relatif au financement des PME et ETI. L'objectif de prêt à l'appui des PME était de 19 milliards d'EUR pour 2016, dans le droit fil des niveaux prévus pour 2017 et planifiés pour 2018.

Activités spéciales au sein de la Banque

Les activités spéciales permettent à la Banque de diversifier sa clientèle et son portefeuille de prêts à l'appui de projets prioritaires par la prise en charge d'un profil de risque plus élevé que celui d'opérations classiques, sur ses ressources propres ou avec l'appui des garanties de l'UE. En 2017, le volume signé au titre des activités spéciales devrait être plus élevé que jamais. Le montant total pour les activités spéciales comprend des opérations à plus haut risque financées par la Banque entièrement à ses propres risques, ainsi que des opérations à plus haut risque relevant de partenariats pour le partage des risques avec la Commission, et notamment le FEIS, InnovFin, le MIE, le PF4EE et le NCFF. On table pour 2018 sur un volume total des activités spéciales de l'ordre de 17,3 milliards d'EUR (assorti d'une fourchette de variation de +10 %/-20 %). Cette orientation chiffrée s'appuie principalement sur les perspectives de prêt au titre du FEIS 1.0.

Les orientations chiffrées prévues pour les activités spéciales sont indiquées dans le tableau 3.

Tableau 3 – Activités spéciales à plus haut risque, partage des risques et volet Infrastructures et innovation du FEIS

Mrd EUR	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019 Montants indicatifs	2020 Montants indicatifs
Activités spéciales (à plus haut risque) et FEIS	12,5	16,3	15,8	15,8	15,8
Autres activités avec partage de risques et mandats	1,4	1,2	1,5	1,4	1,1
Total des activités spéciales	13,9	17,5	17,3	17,2	16,9
Montant estimé des investissements facilités par le FEIS (volet Infrastructures et innovation)	56,1	64,5	66,0	66,0	66,0

Le montant estimatif des investissements au titre du FEIS (volet Infrastructures et innovation) mobilisés en 2015 s'élève à 11,9 milliards d'EUR.

La phase de montée en puissance du FEIS 1.0 se poursuit. Le savoir-faire et les connaissances de la BEI et du FEI sont utilisés pour obtenir le meilleur résultat possible en matière de volume et d'impact. Le FEIS a permis au Groupe BEI de renforcer son offre en mettant l'accent sur des opérations à plus forte valeur ajoutée via une gamme de produits plus exhaustive pour le partage des risques et pour de nouveaux segments intermédiaires et, d'une manière générale, sur un renforcement des activités à plus haut risque pour mobiliser des investissements supplémentaires. Le montant estimatif des investissements que le Groupe BEI devrait permettre de mobiliser (sur la base des approbations) est en bonne voie d'atteindre 315 milliards d'EUR d'ici mi-2018 dans le cadre du volet Infrastructures et innovation et du volet PME.

Le Parlement européen et les États membres sont parvenus à un accord sur le FEIS 2.0. Le règlement adopté le 12 décembre 2017 par le Parlement européen et en vigueur depuis le début de 2018 prévoit une augmentation de 2,5 milliards d'EUR au maximum de l'engagement en capital de la BEI dans le FEIS. Le FEIS 2.0 devrait permettre de mobiliser au total 500 milliards d'EUR d'investissements d'ici à 2020 (y compris les investissements au titre du FEIS 1.0). Le FEIS 2.0 permettra à la BEI de disposer de davantage de ressources et d'un allongement du calendrier de mise en œuvre du FEIS.

En ce qui concerne la mise en œuvre du FEIS 2.0, il sera essentiel de poursuivre l'étroite collaboration avec la Commission de manière à clarifier en temps opportun toute divergence d'interprétation potentielle pouvant découler du règlement servant de base juridique à la prolongation du FEIS jusqu'en 2020. La coopération entre la BEI et la Commission concernant le FEIS 2.0 sera régie par l'accord de mise en œuvre négocié entre les deux institutions.

En 2017, la Banque s'est entendue avec la Commission sur un repositionnement stratégique d'InnovFin. La nouvelle convention de délégation InnovFin vise à recentrer les produits InnovFin vers des zones géographiques et des segments de risques qui entrent dans le périmètre du FEIS sous certaines conditions seulement ou en sont exclus. Afin d'assurer la complémentarité avec le FEIS, une nouvelle orientation stratégique a également été adoptée pour le MIF (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe). La BEI intensifiera ses efforts et utilisera efficacement ses services de conseil lorsque le besoin

s'en fait sentir, de sorte à effectuer un nombre accru d'opérations à plus haut risque au titre du mécanisme Projets de démonstration liés à l'énergie d'InnovFin et de l'instrument de dette du MIE, qui déploient aussi désormais les fonds non décaissés de l'Initiative RNE 300.

Les chiffres présentés dans le tableau 3 ne tiennent pas compte des activités du FEI au titre des mandats que ce dernier gère pour la BEI. Les chiffres de ces activités sont présentés dans le tableau 4a.

Activités spéciales au sein du FEI

Tableau 4a – Mandats BEI gérés par le FEI (y compris le FEIS)

Mrd EUR	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019 Montants indicatifs	2020 Montants indicatifs
Activités découlant du mandat du FEI (y compris FEIS)	**3,1**	**1,7**	**1,5**	1,5	1,5
Mandat ressources en capital-risque (RCR)	2,2	1,2	1,0	1,5	1,5
dont :					
- FEIS	*1,2*	-	*0,3*	*0,6*	*0,6*
Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM)	0,9	0,5	*0,5*	-	-

Les montants pour le FEIS pour 2018 sont indicatifs à ce stade.

Par des augmentations consécutives dans le mandat RCR intragroupe et les mandats de tiers, le FEI s'est affirmé comme l'un des principaux investisseurs institutionnels en Europe, en adoptant un modèle de fonds de fonds. Il est prévu que, parallèlement au lancement du FEIS 2.0 et sous réserve de l'approbation par les organes décisionnels de la BEI, le mandat Ressources en capital-risque (RCR) soit encore augmenté de 1,5 milliard d'EUR pour permettre au FEI de déployer le volet PME du FEIS 2.0.

Dans sa collaboration avec la BEI, le FEI a progressivement évolué d'une activité purement axée sur des mandats (mandat RCR et mandat rehaussement de crédit du Groupe ou EREM) à une activité intégrant également un modèle d'accord de niveau de service. Un modèle d'accord de ce type entre le FEI et la BEI a été utilisé pour accélérer le déploiement du volet Infrastructures et innovation du FEIS et il sera encore élargi dans les années à venir.

Le tableau 4b fournit une vue d'ensemble des engagements du FEI au titre du volet PME du FEIS.

Tableau 4b – Volet PME du FEIS déployé par le FEI

Mrd EUR	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019 Montants indicatifs	2020 Montants indicatifs
FEIS – Volet PME (signatures)	**4,1**	**3,5**	**4,1**	4,4	4,4
dont :					
- opérations soutenues par la BEI (à plus haut risque) et mandat RCR	*1,2*	-	*0,3*	*0,6*	*0,6*
- opérations soutenues par l'UE (partage des risques)	*0,8*	*1,6*	*1,7*	*2,0*	*2,2*
- opérations soutenues par d'autres ressources	*2,1*	*1,9*	*2,1*	*1,8*	*1,6*
Montant estimé des investissements facilités par le FEIS	**29,4**	**25,0**	**30,0**	30,0	30,0

Les montants pour le FEIS pour les années à venir sont indicatifs à ce stade.
Le montant estimatif des investissements au titre du FEIS (volet PME) mobilisés en 2015 s'élève à 25,1 milliards d'EUR.
Les « autres ressources » comprennent les ressources propres du FEI, en particulier, et éventuellement d'autres mandats de tiers.

Le FEI déploie le volet PME du FEIS conformément à ce qui était prévu et 101 % du volet initial sont désormais approuvés. Dans le volet PME, les montants disponibles au titre des composantes d'instruments de fonds propres destinés à des entreprises en stade précoce et avancé de développement ont été augmentés et une capacité de réalisation supplémentaire devrait être dégagée grâce à un renforcement des mandats existants signés avec la Commission en 2017 – le mécanisme de garantie de prêts du programme COSME, le mécanisme de garantie pour les PME du dispositif InnovFin, l'instrument de garantie de l'EaSI et le mécanisme de garantie destiné aux secteurs de la culture et de la création.

Services de conseil

Le tableau 5 donne une indication de l'évolution attendue des services de conseil.

Tableau 5 – Activités de conseil

	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	*2019* Montants indicatifs	*2020* Montants indicatifs	Moyenne *2018-2020*
Nombre de nouvelles missions – À l'intérieur de l'UE	350	400	420	430	440	430
- dont via la plateforme européenne de conseil en investissement	*1%*	*9%*	*11%*	*13%*	*15%*	*13%*
Nombre de nouvelles missions – À l'extérieur de l'UE	90	100	110	115	120	115
Nombre total de nouvelles missions	**440**	**500**	**530**	**545**	**560**	**545**
Coût d'investissement total estimé des projets soutenus (Mrd EUR)	**25,0**	**27,0**	**28,0**	**30,0**	**33,0**	**30,0**
Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	**70**	**75**	**80**	**85**	**90**	**85**

Tous les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus sont indicatifs et sont basés sur des estimations et des données non vérifiées.

La Banque continuera de fournir des services de conseil à des promoteurs de projets et des administrations publiques dans le cadre de programmes et dispositifs existants. Des nouvelles initiatives – qui devraient compléter les programmes existants – sont prévues afin de répondre à des demandes de la Commission ou des États membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. L'accent sera mis par conséquent sur l'application efficace et opportune des programmes existants et sur les activités qui ont un impact concret sur le plan d'activité de la BEI.

Les évolutions spécifiques attendues en 2018 concernent notamment les éléments suivants :

- dans le cadre du FEIS 2.0, il sera demandé à la Banque de renforcer son appui à plusieurs secteurs et domaines (investissements en rapport avec l'Accord de Paris, projets transfrontaliers, plateformes d'investissement, projets innovants, par exemple). Coordonnés via la plateforme de conseil, les programmes de conseil existants contribueront, avec l'intervention d'experts de la Banque, à la réalisation de ces objectifs. La coopération avec des partenaires externes (dont les INPE) et la présence locale de membres du personnel de la BEI seront également renforcées si nécessaire et si possible.
- Dans le cadre de JASPERS, les États membres et les pays en voie d'adhésion continueront de bénéficier d'un appui à la préparation de projets financés par l'UE, dont une proportion élevée devrait être présentée à la Banque en vue d'un

cofinancement. Le soutien pratique durant la préparation des projets ainsi que des séminaires, des formations et des publications ad hoc devraient également se développer.

- Le programme InnovFin – Conseils mettra davantage l'accent sur le développement de nouveaux produits et la mobilisation d'investissements dans des secteurs clés de l'économie de la connaissance. Des services dédiés d'assistance à la préparation de projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables et du captage et du stockage du carbone seront mis en place dans le contexte du programme de financement RNE 300. Des missions couvrant l'agroalimentaire, l'économie numérique et circulaire ainsi que des produits combinant des instruments destinés aux PME à des instruments financiers seront finalisées.

- Les services de conseil en instruments financiers renforceront leur soutien sur mesure aux institutions du secteur public et aux intermédiaires financiers (dont les institutions nationales de promotion économique) pour la conception et la mise en œuvre d'instruments financiers et de plateformes d'investissement en complément aux activités de fi-compass qui promeuvent l'utilisation d'instruments financiers utilisant des ressources des Fonds ESI et le partage des meilleures pratiques. Dans le cadre de missions bilatérales, des évaluations ex ante et des études de faisabilité seront développées plus avant dans les secteurs de l'aménagement urbain, des équipements à faibles émissions de carbone, des PME, de l'agriculture, du microcrédit et de l'investissement social. Les missions de structuration de financements, comprenant des combinaisons de financements au titre des Fonds ESI et du FEIS, ainsi que les études de faisabilité devraient également se multiplier.

- Une contribution accrue au titre du programme Horizon 2020 au Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux ou ELENA (European Local Energy Assistance) devrait favoriser la diversification des types de bénéficiaires et l'amélioration de la couverture géographique, ce qui permettra à la Banque de renforcer son soutien aux collectivités locales et aux organismes privés. En outre, une éventuelle dotation supplémentaire pour ELENA pourrait encore accélérer le déploiement de l'initiative « Financement intelligent pour bâtiments intelligents ».

- Le programme de services de conseil en projet pourrait être élargi à d'autres pays et secteurs (assistance au-delà de la Roumanie et de la Bulgarie et dans le secteur de la santé).

- En réponse à l'augmentation de la demande de conseils, le Centre européen d'expertise en matière de PPP (EPEC) intensifiera son appui bilatéral aux administrations publiques pour générer des PPP solides et bancables. Compte tenu de la progression des projets pour lesquels des fonds de l'UE sont recherchés, l'EPEC entend soutenir le développement de projets en PPP bénéficiant également de fonds de l'UE dans le cadre des nouvelles réglementations. Les activités transversales interdépendantes amèneront en outre l'EPEC à intervenir dans de nouveaux domaines d'appui aux projets (mécanismes de paiement, traitement comptable des concessions, par exemple).

- À l'extérieur de l'UE, la Banque entend renforcer ses services de conseil au secteur privé (intermédiaires financiers ciblant des PME et des microentreprises par exemple)

et pour la préparation et la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'environnement, le secteur social, les transports et l'énergie, notamment dans le cadre de l'initiative Résilience économique et, éventuellement, du Plan européen d'investissement extérieur, qui comprend un important volet de conseil et d'assistance technique. Un cadre de mesure des résultats (REM) pour les opérations d'assistance technique à l'extérieur de l'UE est en cours de mise en œuvre afin de mieux quantifier les réalisations et les incidences.

- Pour faciliter les activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, des consultants externes seront mobilisés au titre d'un nouveau contrat-cadre et une coopération renforcée avec d'autres IFI sera recherchée dans le but de garantir des complémentarités et des synergies.

Programme d'emprunt (collecte de ressources)

Les prévisions relatives au programme de collecte de ressources reflètent le volume d'emprunt nécessaire pour concrétiser les objectifs opérationnels présentés dans le Plan d'activité pour 2018. Outre les objectifs de prêt, les volumes de collecte de ressources pour 2018 tiennent également compte des remboursements d'emprunts, des rachats d'obligations estimés et des rentrées de fonds liées à des prêts. Il en ressort des orientations indicatives pour ce qui concerne les besoins d'emprunt annuels en 2018, qui figurent dans le graphique 2, parallèlement à des indications préliminaires pour 2019 et 2020.

Graphique 2 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI (en Mrd EUR)

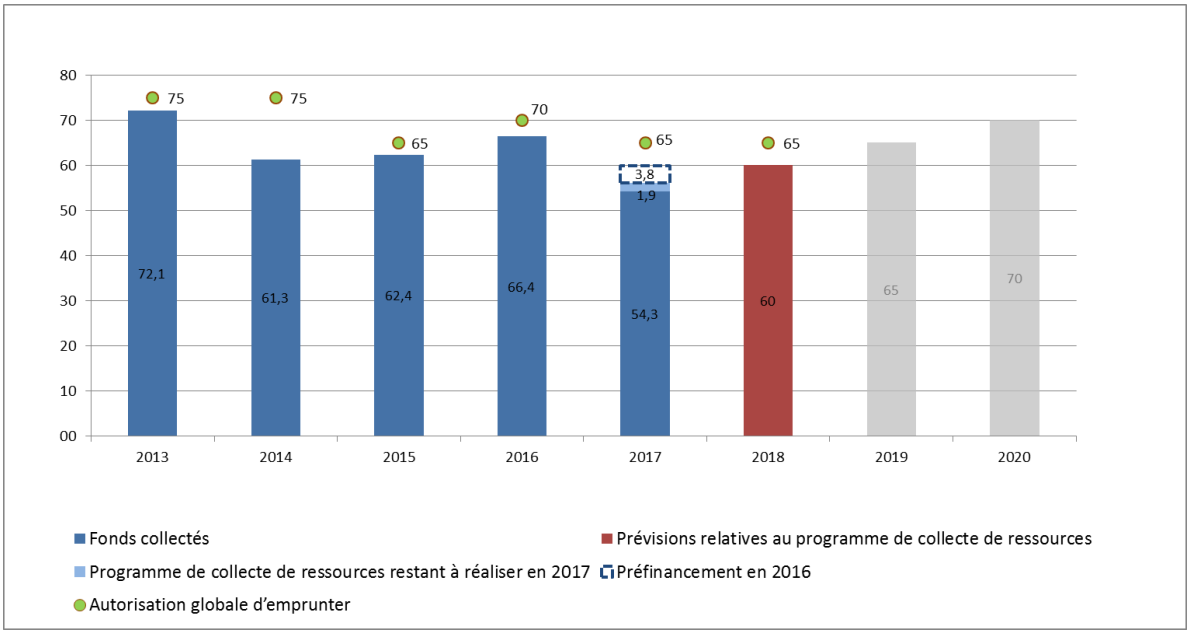

Afin de couvrir ses obligations financières en 2018, la Banque continuera de s'appuyer sur des émissions de référence dans les grandes monnaies, en combinaison avec des transactions plus petites et ciblées en de multiples monnaies, gage de l'efficacité de sa stratégie d'emprunt. Elle pourra recourir, si nécessaire, au préfinancement d'une petite partie de son activité en 2018 pour l'année suivante de manière à lisser les volumes.

La BEI continuera à jouer un rôle actif auprès de la communauté des investisseurs, s'employant à entretenir un dialogue constant et à communiquer des informations actualisées à intervalles réguliers. Le respect de normes élevées dans la manière dont elle communique et se conforme à ses obligations réglementaires de publication revêt une importance cruciale pour sa réputation et la juste tarification de ses titres, contribuant ainsi à consolider et à élargir encore sa base d'investisseurs.

L'autorisation globale d'emprunter un montant de 65 milliards d'EUR en 2018 sera revue durant l'année, avec à la clé une certaine souplesse pour permettre, par exemple, le préfinancement des besoins de 2019, si nécessaire.

Gestion des risques

La solidité financière de la Banque, que reflète sa qualité de crédit élevée, est déterminante pour permettre un accès favorable aux marchés de capitaux et maintenir les coûts de de sa collecte de ressources à un bas niveau, ce qui est le fondement de son modèle économique. Comme indiqué au chapitre 2, la BEI doit donc exercer sa capacité à assumer des risques de manière rigoureuse, afin de maintenir sa stabilité financière. Par conséquent, elle s'appuiera sur de solides procédures de gestion des risques et acceptera d'assumer des risques de crédit, de marché et de liquidité jusqu'à des niveaux conformes aux limites de sa propension au risque, c'est-à-dire le niveau de risque qu'elle est disposée et apte à encourir dans le cadre de sa mission publique et de ses objectifs.

Planification financière

Tableau 6 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

Mio EUR	2016	Simulations 2017	Simulations 2018	2019	2020
	Montant réalisé	Prévisions	Objectif	Montants indicatifs	
Excédent net	2 771	2 653	2 170	2 057	1 982
- dont excédent financier	3 431	3 327	3 002	2 919	2 842

L'excédent net avant provisions reculera en 2018, principalement en raison du niveau actuellement très bas et négatif des taux d'intérêt sur le marché.

Planification budgétaire

Budget des recettes et des dépenses d'exploitation pour 2018

Tableau 7 – Budget d'exploitation total de la BEI pour 2018

(Mio EUR)	2017 Budget	2018 Budget
Revenus d'intermédiation et commissions administratives	1 652,7	1 593,8
Amortissements et charges d'exploitation	-997,4	-1 025,3
Couverture des coûts (Mio EUR)	655,4	568,6
Couverture des coûts (%)	166%	155%

Budget d'équipement de la BEI

Tableau 8 – Budget d'équipement total de la BEI pour 2018

(Mio EUR)	2017 Budget annuel	2018 Budget annuel	Solde du budget pluriannuel (au-delà de 2018)
Total des dépenses d'équipement	55,2	46,3	249,0

Indicateurs de résultat

Tableau 9 – Indicateurs de résultat

		Unité	2016 Montant réalisé	2017 Prévisions	2018 Orientations	2019 Montants indicatifs	2020 Montants indicatifs	Moyenne 2018-2020
1	Total des décaissements (ressources propres)	**Mrd EUR**	**60,1**	**56,5-59,5**	**56,0-61,0**	54,5-59,5	54,5-59,5	55,0-60,0
	- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	54,1	51,0-54,0	50,3-55,3	48,6-53,6	48,6-53,6	49,5-54,2
	- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	6,0	5,5	5,7	5,9	5,9	5,8
2	Total des signatures (ressources propres)	**Mrd EUR**	**74,1**	**68,0**	**67,0**	67,0	67,0	67,0
	- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	66,5	60,5	58,5	58,5	58,0	58,5
	- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	7,6	7,5	8,5	8,5	8,5	8,5
3	Activités spéciales (à plus haut risque) et FEIS	**Mrd EUR**	**12,5**	**16,3**	**15,8**	15,8	15,8	15,8
	- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	12,0	15,2	14,9	14,9	14,9	14,9
	- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	0,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9
4	Autres activités avec partage de risques et partenariats	Mrd EUR	1,4	1,2	1,5	1,4	1,1	1,3
	Total des activités spéciales	***Mrd EUR***	***13,9***	***17,5***	***17,3***	*17,2*	*16,9*	*17,1*
5	Montant estimé des investissements facilités par le FEIS – Volet infrastructures et innovation	Mrd EUR	56,1	64,5	66,0	66,0	66,0	66,0
6	Valeur ajoutée (trois piliers) des projets approuvés dans l'UE (y compris AELE) : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
	- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE (domaine hautement prioritaire/objectifs transversaux)	%	86%	>80	>80	>80	>80	>80
	- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet (bonne/excellente)	%	94%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI (significative/élevée)	%	52,3%	50,0%	>65	>65	>65	>65
7	Valeur ajoutée (REM) hors UE : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
	- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE (bonne/excellente)	%	100%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet (bonne/excellente)	%	97%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI (significative/élevée)	%	86%	>75	>75	>75	>75	>75
8	Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres	%	2,7%	2,6%	2,1%	1,9%	1,9%	2,0%
9	Coefficient d'exploitation	%	23,0%	24,6%	32,1%	33,9%	34,7%	33,6%
10	Mise en œuvre des plans d'action de l'AI et des recommandations de l'IG	%	61%	>60	>60	>60	>60	>60

Conclusion

Le Plan d'activité 2018 expose les ambitions spécifiques pour l'année prochaine en tenant compte de tous les défis exposés dans le Contexte opérationnel ; il est le fruit d'une vaste consultation auprès de tous les services du Groupe BEI. Comme indiqué précédemment, toutefois, le présent Plan pour 2018 et les plans d'activité pour les années à venir dépendront étroitement de l'issue des négociations engagées entre l'UE et le Royaume-Uni au titre de l'article 50.

Le volume des opérations en dehors de l'UE a également été déterminé avec une certaine prudence. Le Plan intègre de la souplesse pour faire face aux incertitudes, mais d'autres ajustements pourraient s'avérer nécessaires.

Pour 2018, la banque de l'UE est confrontée à des défis de taille ; les orientations présentées ici visent à trouver le meilleur équilibre entre l'impératif de viabilité financière et l'obtention de retombées importantes dans l'économie réelle, ce qui passera par une sélection et une hiérarchisation minutieuses des projets. Les orientations chiffrées introduisent un degré de souplesse qui permettra au Groupe BEI de continuer à répondre efficacement aux demandes urgentes et aux lacunes du marché au fur et à mesure de l'évolution de la situation politique et économique mondiale, et plus particulièrement européenne, en 2018.

Glossaire et acronymes

À l'extérieur de l'UE	*Pays préadhésion, AELE, pays voisins et pays partenaires*
À l'intérieur de l'UE	*Les 28 États membres de l'Union européenne*
ACFA	*Accord-cadre financier et administratif*
ACP	*Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique*
AELE	*Association européenne de libre-échange*
ALA	*Amérique latine et Asie*
AT	*Assistance technique*
BCE	*Banque centrale européenne*
BMD	*Banque multilatérale de développement*
CE	*Commission européenne*
CFP	*Cadre financier pluriannuel*
EaSI	*Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale*
ECOFIN	*Réunion informelle des ministres des finances*
EE	*Efficacité énergétique*
EIAH	*Plateforme européenne de conseil en investissement (European Investment Advisory Hub)*
EIBIS	*Enquête BEI sur l'investissement*
Elena	*Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (European Local Energy Assistance facility)*
EPEC	*Centre européen d'expertise en matière de PPP (European PPP Expertise Centre)*
EREM	*Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EIB Group Risk Enhancement Mandate)*
ETI	*Entreprise de taille intermédiaire ; entreprise qui, par son effectif et son chiffre d'affaires, se situe entre la PME (selon la définition de l'UE, c.-à-d. comptant moins de 250 employés) et la grande entreprise.*
FEDD	*Fonds européen pour le développement durable*
FEI	*Fonds européen d'investissement*
FEIS	*Fonds européen pour les investissements stratégiques*
FI	*Facilité d'investissement*
FMI	*Fonds monétaire international*
Fonds ESI	*Fonds structurels et d'investissement européens*
IEFD	*Institution européenne de financement du développement*
IFI	*Institution financière internationale*
InnovFin	*Financement européen de l'innovation*
INPE	*Institution nationale de promotion économique*
IRE	*Initiative de résilience économique*
JASPERS	*Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (Joint Assistance to Support Projects in European Regions)*
MFW4A	*Partenariat pour la finance au service de l'Afrique (Making Finance Work for Africa.)*
MGP	*Le mécanisme de garantie de prêts (MGP) fait partie du programme COSME (Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME), une initiative lancée par la Commission européenne et gérée par le FEI.*
MIE – Transports	*Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports*
MPE	*Mandat de prêt extérieur couvert par la garantie du budget de l'UE en vertu de la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 16 avril 2014*
OCR	*Obligation climatiquement responsable*
ODD	*Objectifs de développement durable*
OPP	*Les quatre objectifs fondamentaux de politique publique que sont l'innovation, le financement des PME et des ETI, les infrastructures et l'environnement.*
Pays candidats	*Albanie, Monténégro, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie, Turquie*
Pays candidats potentiels	*Bosnie-Herzégovine, Kosovo (sous RCSNU 1244)*
Pays préadhésion	*Désigne collectivement les pays candidats et candidats potentiels*
Pays voisins et pays partenaires	*Pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP et PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA*
PEIE	*Plan européen d'investissement extérieur*
PIB	*Produit intérieur brut*
PIE	*Plan d'investissement pour l'Europe*
PME	*Petites et moyennes entreprises*
PPP	*Partenariat public-privé*

PTOM	*Pays et territoires d'outre-mer*
RAF	*Cadre de référence de la propension au risque*
RCR	*Ressources en capital-risque*
RDI	*Recherche-développement et innovation*
SEAE	*Service européen pour l'action extérieure*
UEM	*Union économique et monétaire*
UMC	*Union des marchés des capitaux*

Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

Bureau d'information
+352 4379-22000
+352 4379-62000
info@bei.org

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
+352 437704
www.bei.org

© European Investment Bank, 01/2018
print: QH-02-18-041-FR-C ISBN 978-92-861-3542-2 doi:10.2867/986816
digital: QH-02-18-041-FR-N ISBN 978-92-861-3538-5 doi:10.2867/511448